

**BULLETIN
COMMUNAL**
2025

#37

FRAMBOUHANS



Frambouhans

et la municipalité

Édito du maire	p 3
État civil	p 5
Commission finances	p 6
Groupe Scolaire AZELVANDRE	p 9
Commission vie scolaire et périscolaire	p 11
Commission urbanisme	p 12
Commission déneigement	p 15
Commission bâtiment et patrimoine	p 16
Commission forêt et cadre de vie	p 19
Commission vie associative et culturelle ...	p 23
Le p'tit mag	p 26
Bibliothèque municipale	p 28

et les associations

Les petits écoliers	p 32
GAF	p 35
Anciens combattants	p 42
Communauté chrétienne	p 43
Muppet's band	p 48
Les ailes de la cendrée.....	p 49
ASF	p 50
Club de l'amitié	p 52
Framboiuc'an.....	p55
ACCA	p 57

et ailleurs

MARPA	p 59
CIAS	p 60
PNR	p 65
ADMR	p 66
CCPM	p 67

et son histoire

Il y a 100 ans	p 69
----------------------	------

et les infos pratiques

Infos pratiques	p 80
Inscription sur la liste électorale	p 80
Location des salles	p 81
Questions fréquentes	p 84
Numéros utiles	p 85
Calendrier OM	p 86



Édito du maire

Chères habitantes, chers habitants,

L'année 2025 s'achève dans un climat politique et international marqué par de grandes incertitudes. À l'échelle nationale, l'absence de consensus entre les élus de la République rend difficile l'adoption de la loi de finances 2026. Cette situation freine la préparation des budgets communaux, car les communes, comme la nôtre, attendent de connaître les dotations de l'État pour planifier leurs projets et continuer à investir au service du quotidien de leurs habitants.

Sur le plan international, les tensions persistantes entre la Russie, l'Ukraine et les États-Unis entretiennent un climat d'instabilité qui pèse sur l'économie mondiale et, par ricochet, sur la France. Ces incertitudes nous rappellent combien la paix, le dialogue et la solidarité doivent rester au cœur de nos valeurs communes.

Heureusement, à Frambouhans, la vie locale suit son cours avec dynamisme et enthousiasme. L'année 2025 a été marquée par de beaux projets : la création de l'aire terrestre éducative de la Baume progresse, grâce à l'implication précieuse des enfants du groupe scolaire et de leurs enseignants. L'inauguration du "P'tit Mag" et du logement communal récemment rénové a, quant à elle, rencontré un succès populaire réjouissant, avec une foule nombreuse venue partager ce moment de convivialité et de fierté communale.

Ces réalisations témoignent de notre volonté collective d'améliorer le cadre de vie, de soutenir nos commerces de proximité et de préserver notre environnement. Elles illustrent aussi l'engagement des élus, des agents communaux, des associations et des habitants, qui œuvrent ensemble pour faire avancer notre village.

En ce début d'année 2026, formons le vœu que la stabilité politique et la paix internationale reviennent rapidement, afin que nous puissions poursuivre sereinement nos projets au service de Frambouhans. À chacune et chacun d'entre vous, j'adresse, au nom du conseil municipal, mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année.

Pour conclure, permettez-moi de reprendre cette pensée de John Ruskin, qui exprime bien notre volonté de travailler avec sérieux et exigence au service de l'intérêt général : « La qualité n'est jamais un accident ; c'est toujours le résultat d'un effort intelligent. »

Bien à vous.
Votre maire,
Franck VILLEMAIN

FRAMBOUHANS



et la municipalité

ÉTAT CIVIL



Naissances

- 19/02/2025 Emile SERGENT
- 05/08/2025 Mateja NIKOLIC
- 25/05/2025 Ivan BORNE
- 20/10/2025 Milana DUFAY
- 08/11/2025 Zoé FOVET



Mariages

- 10/05/2025 DUJARDIN Julien et LEGRAND Sonia
- 12/07/2025 SERGENT Mike et REUFLY Océane



Décès

- 09/03/2025 PATOIS Renée
- 27/03/2025 BOSQUET Jeanine (née NICOLI)
- 18/05/2025 MONNOT Jeanne (née BROSSARD)
- 26/08/2025 CORNEILLE Monique (née HUOT-MARCHAND)
- 30/08/2025 BOULANGER Jérôme
- 29/09/2025 LAUBERT Camille (née CHATELAIN)
- 09/10/2025 DUMONT René



Recensements

- PIPOZ Camille née le 11/01/2008
- GROSSMANN Clément né le 18/07/2008
- TALALI Nidal né le 16/08/2008
- DECHANET Gabriel né le 25/08/2008
- JOSSELIN Lucas né le 07/12/2008
- EGLOFF Léo né le 02/08/2008
- LAB Noé né le 05/04/2009
- BOULLIER Maxime né le 29/03/2009
- LAURENT Romuald né le 13/08/2009
- BIWERSI Emilie née le 28/07/2009
- ALLEMAND Lisa née le 22/06/2009
- OUDOT Eliot né le 18/07/2009

COMMISSION FINANCES

Responsable : Franck VILLEMAIN

Titulaires :

- Jérôme CHEVALIER
- Emilie OUDOT
- David PRETRE



Budget de fonctionnement de la commune

Derrière chaque service communal du quotidien se cache un budget de fonctionnement que la commune gère avec attention.

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les charges nécessaires au quotidien de la commune. Elles couvrent d'abord les salaires et charges sociales des agents municipaux, qui représentent généralement le premier poste de dépense. On y trouve aussi les charges à caractère général : électricité, chauffage, eau, carburant, fournitures, petits matériels, contrats de maintenance.... La commune y inscrit également les subventions versées aux associations, ainsi que certaines participations à d'autres organismes publics. Les intérêts des emprunts contractés par la commune font eux aussi partie des dépenses de fonctionnement, car ils rémunèrent le capital prêté sans le rembourser. Enfin, on y ajoute des postes plus techniques comme les assurances, les indemnités des élus, certaines provisions et dotations aux amortissements, qui permettent de préparer les investissements futurs. L'ensemble de ces dépenses garantit la continuité des services publics locaux (école, voirie, bâtiments, accueil du public...) au service des habitants.

2 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement d'une commune regroupent toutes les ressources qui permettent de financer les services du quotidien sans recourir à l'emprunt. Elles proviennent d'abord des impôts et taxes locales, comme la taxe foncière et les contributions des entreprises, qui représentent souvent la part la plus importante. S'y ajoutent les dotations versées par l'État (notamment la dotation globale de fonctionnement). La commune perçoit aussi des recettes liées aux services rendus aux habitants : cantine scolaire, location de salles, droits de place, etc. Certaines recettes proviennent de son patrimoine (loyers, concessions de cimetière, produits des forêts ou terrains communaux). On y trouve enfin des produits plus techniques, comme les remboursements de charges ou quelques produits financiers. L'ensemble de ces recettes de fonctionnement sert à équilibrer les dépenses de fonctionnement et à dégager, si possible, une épargne qui contribuera ensuite au financement des investissements.

3 - L'analyse sur le fonctionnement de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les recettes et dépenses de fonctionnement de la commune sur les 5 dernières années. Après analyse, chaque exercice affiche un équilibre budgétaire sain, avec un autofinancement intéressant dégagé systématiquement. Cette épargne brute, fruit d'une gestion rigoureuse, constitue une marge de manœuvre solide pour financer de beaux investissements futurs sans recourir massivement à l'emprunt. Ces chiffres témoignent de la vitalité financière de Frambouhans.

FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	2020	2021	2022	2023	2024	MOYENNE DES 5 ANNEES
CHARGES DE GESTION COURANTE	144 357,00 €	159 267,00 €	177 255,00 €	188 790,00 €	172 804,00 €	168 494,60 €
CHARGES DE PERSONNEL	278 496,00 €	253 872,00 €	252 563,00 €	282 761,00 €	290 958,00 €	271 730,00 €
INTERET D'EMPRUNT	2 409,00 €	4 416,00 €	3 884,00 €	2 684,00 €	2 137,00 €	3 106,00 €
AUTRES CHARGES	56 528,00 €	68 209,00 €	72 305,00 €	80 799,00 €	81 607,00 €	71 889,60 €
TOTAL	481 790,00 €	485 764,00 €	506 007,00 €	555 034,00 €	547 506,00 €	515 220,20 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	2020	2021	2022	2023	2024	MOYENNE DES 5 ANNEES
ATTENUATIONS DE CHARGES	89 445,00 €	70 695,00 €	108 219,00 €	81 577,00 €	76 917,00 €	85 370,60 €
PRODUITS DE SERVICES	26 048,00 €	34 488,00 €	34 490,00 €	43 580,00 €	39 662,00 €	35 653,60 €
IMPOTS ET TAXES	320 365,00 €	322 727,00 €	353 373,00 €	353 627,00 €	365 097,00 €	343 037,80 €
DOTATIONS D'ETAT	126 657,00 €	131 665,00 €	130 759,00 €	147 402,00 €	155 846,00 €	138 465,80 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	34 165,00 €	41 641,00 €	91 815,00 €	134 191,00 €	58 978,00 €	72 158,00 €
TOTAL	596 680,00 €	601 216,00 €	718 656,00 €	760 377,00 €	696 500,00 €	674 685,80 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	114 890,00 €	115 452,00 €	212 649,00 €	205 343,00 €	148 994,00 €	159 465,60 €

Budget d'investissement de la commune

Les dépenses et recettes d'investissement forment la deuxième section du budget communal, dédiée aux projets qui enrichissent durablement le patrimoine de la commune, comme les constructions, rénovations majeures ou achats de matériels durables. Contrairement au fonctionnement quotidien, elles financent des opérations non récurrentes : travaux de voirie, aménagement de bâtiments ou équipements publics. Les recettes proviennent de l'autofinancement (excédent de fonctionnement), subventions (État, Région, département, ...), emprunts et éventuelles ventes de biens. Ces chiffres révèlent la capacité de la commune à préparer l'avenir sans alourdir excessivement sa dette.

1 - Les emprunts

Sur les 5 dernières années, la commune de Frambouhans a géré sa dette avec prudence. En 2020, elle a contracté un emprunt de 320 000 € sur 15 ans pour financer des investissements structurants. La même année, un emprunt relais de 150 000 € a été souscrit en attendant les subventions, et intégralement remboursé en 2022 dès leurs versements.

2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la commune varient fortement d'une année sur l'autre, comme le montre le tableau ci-dessous. Cette disparité s'explique par la construction pluriannuelle des projets : études, préparation puis réalisation étalée. Ainsi, la commune capitalise plusieurs années d'autofinancement pour financer ces opérations sans recourir systématiquement à l'emprunt.

3 - Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de la commune dépendent essentiellement des subventions de l'État (DETTR, DSIL), du Département, de la Région et d'autres organismes publics. Frambouhans est constamment à la recherche de ces financements, et les bonnes relations avec ces instances permettent d'obtenir des aides intéressantes. La commune attend toujours les notifications officielles de subventions avant de lancer les travaux, assurant ainsi un financement serein.

4 - L'analyse sur les investissements de la commune

Les dépenses et recettes d'investissement d'une commune ne s'analysent pas sur une seule année, mais sur plusieurs en fonction des projets structurants. À Frambouhans, sur les 5 dernières années, la section d'investissement reste excédentaire malgré l'emprunt de 2020, sans alourdir les remboursements de capital. L'impact des subventions et leur calendrier conditionne fortement ces opérations, la commune attendant souvent leur notification avant de lancer les travaux. Cette

gestion financière rigoureuse prouve une maîtrise des comptes et permet de voir l'avenir sereinement, avec encore de beaux projets à venir.

INVESTISSEMENT						
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	2021	2022	2023	2024	MOYENNE DES 5 ANNEES
CAPITAL D'EMPRUNT	26 636,00 €	46 580,00 €	197 112,00 €	47 652,00 €	48 199,00 €	73 235,80 €
INVESTISSEMENT	826 808,00 €	249 279,00 €	175 105,00 €	159 295,00 €	138 131,00 €	309 723,60 €
TOTAL	853 444,00 €	295 859,00 €	372 217,00 €	206 947,00 €	186 330,00 €	382 959,40 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
	2020	2021	2022	2023	2024	MOYENNE DES 5 ANNEES
DOTATIONS DE FONDS DIVERS	615 363,00 €	148 098,00 €	32 555,00 €	194 154,00 €	110 915,00 €	220 217,00 €
SUBVENTIONS	198 620,00 €	277 516,00 €	30 347,00 €	52 126,00 €	2 625,00 €	112 246,80 €
EMPRUNTS	470 409,00 €	0,00 €	0,00 €	809,00 €	394,00 €	94 322,40 €
TOTAL	1 284 392,00 €	425 614,00 €	62 902,00 €	247 089,00 €	113 934,00 €	426 786,20 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	430 948,00 €	129 755,00 €	-309 315,00 €	40 142,00 €	-72 396,00 €	43 826,80 €

Conclusion

La commune de Frambouhans gère ses finances avec une rigueur exemplaire, équilibrant recettes et dépenses malgré les contraintes externes. Cependant, une vigilance accrue reste indispensable, car les choix des instances nationales impactent directement les budgets communaux. La suppression de la taxe d'habitation a privé les communes de cette recette propre, remplacée par une fraction de TVA dont le montant dépend entièrement des décisions de l'État, sans latitude locale pour ajuster. Même si compensée en théorie à l'euro près, cette dépendance fragilise l'autonomie des communes. Frambouhans saura naviguer ces défis pour poursuivre ses projets sereinement



GROUPE SCOLAIRE AZELVANDRE

Des nouvelles de l'école...

Pour cette année 2025/2026, l'école accueille 95 enfants pour 5 classes. Ce petit effectif nous permet d'enseigner dans de bonnes conditions. Voici la répartition mise en place :

- Classe de Madame Joly : 19 TPS/PS/MS
- Classe de Madame Paccaud : 18 GS/CP
- Classe de Madame Bonnécuelle : 18 CP/CE1
- Classe de Madame Morel : 20 CE2/CM1
- Classe de Mesdames Arnoux et Jacquot : 20 CM1/CM2

Notre équipe enseignante est complétée par Mesdames Musy et Schütz, ATSEM et par Madame Derigon, AESH.

Les apprentissages faits dans les classes sont toujours consolidés et enrichis par des projets, des rencontres et des découvertes culturelles. Il est important d'offrir aux enfants une ouverture au monde qui les entoure. Notre réflexion pédagogique s'inscrit dans cet esprit :

- Ouverture aux autres : Rencontres sportives avec les écoles du secteur, rencontres avec l'école des Ecorces pour découvrir notre environnement proche, rencontre avec les élèves du collège autour d'un projet sur les problèmes en image qui sera mis en place durant le deuxième semestre, rencontres intergénérationnelles qui ont eu lieu l'an passé pour la classe de Madame Morel.
- ouverture culturelle : Les classes sont inscrites au dispositif livre élu pour des découvertes littéraires. Elles participent à Ecole et cinéma, les maternelles au cinéma et aux spectacles de Côté Cour, comme chaque année.
- Ouverture au monde de la nature qui nous entoure : Des petits jardins sont mis en place dans l'école, nous avons notamment eu au début de l'automne de très jolis tournesols et de très belles fleurs dans nos jardinières. La labellisation obtenue en 2024 pour l'ATE (Aire Terrestre Educative) de la Baume permet de mettre en place des actions au profit de la découverte de la nature. Dans le cadre de ce label, les enfants gèrent le site, où a eu lieu la mise en place du plateforme, rue de la Baume. Ils découvrent les espèces végétales et animales présentes, apprennent à les protéger ou à développer des conditions propices à leur développement. Ils proposent des aménagements à faire pour développer la biodiversité. Ils communiquent avec la mairie pour demander les accords si nécessaire. Toute la classe de CM1/CM2 se rend au moins une fois par mois sur place.



L'OFB (Office Français de la Biodiversité) anime et soutient ce dispositif. Il accorde les labels qui doivent être renouvelés chaque année. Maxime Delavelle, du Parc Naturel Régional, intervient tout au long de l'année pour apporter ses connaissances techniques. Grâce à ce partenariat et un soutien fidèle et important de la part de la commune, les élèves bénéficient d'un enseignement de qualité, basé sur des découvertes concrètes.

Voici quelques actions réalisées par et pour les élèves :

- mise en place d'une haie morte, d'un hôtel à insectes, de cabanes à hérissons, de trous pour les insectes polliniseurs ;
- traçage de l'eau de la doline qui indique une sortie au Bief De Bran, vers Saint-Hippolyte ; marquage des arbres à garder lors de l'élagage de la doline ;
- demande de mise en place d'une plateforme pour pouvoir mettre en valeur le site ;

- rencontre avec le conducteur de travaux lors de la réalisation du platelage pour découvrir son métier et avoir des explications sur les travaux engagés.



Ainsi, dans nos classes, nos actions sont pensées pour favoriser des progrès solides et continus dans les apprentissages. Au-delà des savoirs, nous attachons une grande importance à transmettre des valeurs essentielles : le respect, la fraternité et la conscience écologique. Ensemble, nous apprenons à prendre soin de notre environnement et à grandir dans un esprit de solidarité et d'ouverture.

Isabelle Jacquot,
pour l'équipe enseignante.

LE PÉRISCOLAIRE LE QG DES AVENTURIERS

Avant même que le coq ne chante, les portes du périscolaire s'ouvrent pour accueillir les premiers héros du jour : les enfants ! Sabrina, notre chef d'orchestre du quotidien, veille à ce que chaque matin démarre dans la bonne humeur (et avec les yeux à moitié ouverts, pour certains).

Elle accueille les enfants avec des sourires, des jeux ... et parfois des chaussettes dépareillées (il paraît que c'est tendance).

A midi, c'est le grand moment : le repas, aussi appelé le « marathon de la cantine ».

Les repas sont servis, les fourchettes s'activent et les assiettes se vident (ou pas). Les petits négocient la taille des portions de haricots verts. Sabrina et Maxime développent des talents de diplomates de l'ONU et gèrent les situations avec le talent d'un moine zen.

Les discussions vont aussi bon train. Entre deux bouchées, on refait le monde, on échange les dernières blagues de la cour et on s'entraîne à devenir parfois critique gastronomique (avec des notes très sérieuses pour les frites).

Le soir, place au calme, aux jeux, aux rires et aussi aux devoirs parfois. Sabrina accompagne les enfants jusqu'à l'arrivée des parents, un peu jaloux de ne pas pouvoir rester jouer eux aussi.

Certains enfants ne veulent plus partir (et certains parents ne sont pas contre non plus).

Bref, entre éclats de rires, missions survie au brocoli et records du monde de mise de manteau, le périscolaire, c'est un peu l'aventure quotidienne version mini héros.

Chaque jour, Sabrina et Maxime méritent une médaille – ou au moins un dessert supplémentaire.

Le périscolaire, c'est bien plus qu'un simple accueil : c'est un lieu de vie, de rires, et de complicité, comme une mini comédie quotidienne où Sabrina et Maxime sont toujours prêts à improviser la suite !

En cette fin d'année, toute l'équipe du périscolaire vous souhaite de joyeuses fêtes et une nouvelle année pleine de bonne humeur, de jeux et de fous rires !



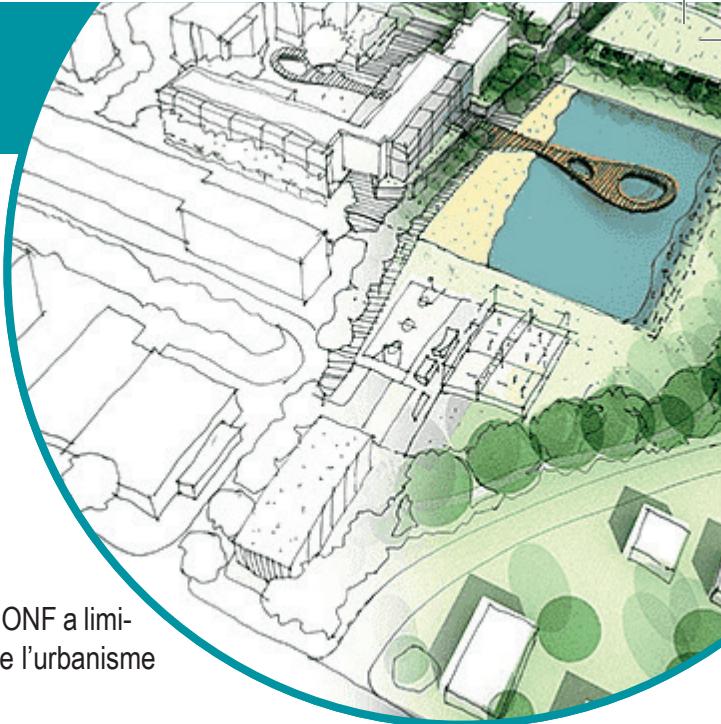
COMMISSION URBANISME

Responsable : Charles MONNET

Titulaires :

- Jean Pierre CALI
- Myriam CAILLE
- Véronique BARTHOULOT

En raison des dégâts liés au scolyte dans nos exploitations forestières, l'ONF a limité nos volumes de bois de vente pour conserver nos forêts, le budget de l'urbanisme est impacté c'est pourquoi nous revoyons nos dépenses à la raison.



TRAVAUX

Nous avons pour habitude de réfectionner une portion de voirie par an pour un budget de 15 à 20 K€/an, par conséquent nous avons décidé de concentrer nos fonds cette année sur la fin de chantier de SYDED visant à enterrer les réseaux des rues Florimont Laubert, Bouleaux et Fontenotte, mais aussi la rénovation du Ptit'mag.

Travaux d'enfouissement des réseaux aériens des rues du Bouleaux, Florimont Laubert et de la Fontenotte :

Le conseil municipal a fait le choix de valider le projet avec le SYDED (Syndicat d'Energie du Doubs) pour deux tranches.

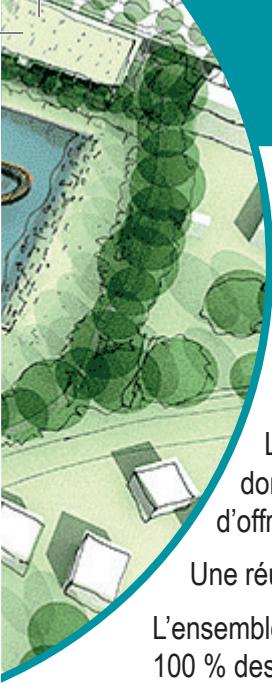
La tranche 1 concerne la rue de la Fontenotte et la rue des Bouleaux pour un montant de 278 125 € TTC dont 164 565 € TTC à la charge de la commune.

La tranche 2 concerne la rue Florimont Laubert et la fin de la rue des Bouleaux pour un montant de 259 375 € TTC dont 153 895 € TTC à la charge de la commune.

A ce jour, la tranche 1 et 2 sont terminées.

Photos :





La municipalité remercie la patience des riverains directement concernés ou non par les travaux.
Les différentes entreprises nous ont fait part de votre sympathie et de votre respect.

Travaux de viabilisation du lotissement « Aux échanges »

Les travaux de viabilisations sont terminés, les deux dernières maisons devraient sortir de terre courant 2026, donc les travaux de finitions (bordures et enrobés) seront planifiés pour début 2026 selon les résultats de l'appel d'offre et de l'entreprise retenue.

Une réunion avec les habitants résidents au lotissement a été réalisée pour présenter le projet.

L'ensemble de la municipalité vous remercie pour votre présence en nombre.
100 % des parcelles sont déjà réservées ou vendues.

SUIVIS ET ETUDES DE PROJET

Principaux travaux ou suivis de chantier durant l'année 2025 :

- Au mois de mai l'entreprise Franche Comté Balayage a procédé au balayage des rues pour un coût de 1 248,00 € HT
- Le marquage au sol du village sera réalisé au courant 2026.
- La CCPM a organisé la campagne de bouchage de trous sur la voirie communale.
- Comme les autres années c'est l'entreprise BILLOT LAILLET qui a fait le fauchage des bords de nos routes pour un montant de 960 € HT.
- L'entreprise Rambaud Forêt des Premiers sapins devrait réaliser des travaux d'élagage sur la commune avant la fin de l'année, afin de dégager les lignes aériennes Telecom afin d'éviter les incidents de panne de téléphone et des branches d'arbres qui tombent sur la route durant l'hiver.

L'essentiel de ses travaux concerteront « Les adroits », « le Crôtot », « Cuché ».

PROJETS 2026

Concernant les futurs travaux et études voici ce qui est proposé au Conseil municipal et qui seront validés ou pas suivant les budgets disponibles :

- Travaux de réfection des voiries à la suite des travaux d'enfouissement sur la rue des Bouleaux et/ou la rue Flormont Lambert et/ou rue de la Fontenotte.
Une étude, puis un échéancier seront étudiés budgétairement.
- Des tronçons de voirie communale sont en projet de réfection.
- Une étude pour sécuriser les piétons sur la rue de Velle et la rue du Fort Chabrol est en cours pour le passage au budget 2026.
- Bouchage de trous.

Extinction des éclairages publics :

Nous avons pris la décision d'éteindre les éclairages publics de 23h à 5h. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre adaptation à ce changement

C'est trop tôt pour communiquer sur l'économie réalisée financièrement mais la planète, se sent mieux.

L'entreprise DEVELEC a réalisé les travaux pour un montant de 1 324,39 €HT



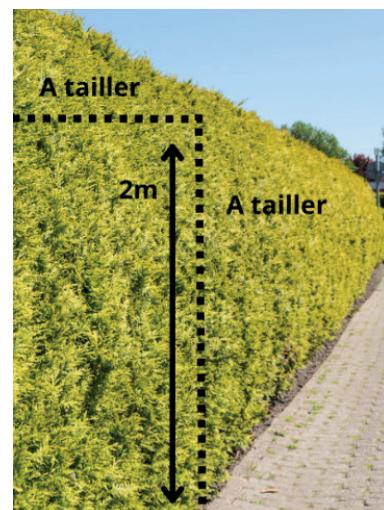
Campagne de taille de haie :

La municipalité remarque que beaucoup de riverains ne respectent pas la limite de propriété avec la commune.

En effet de nombreuses haies dépassent sur le domaine public qui a pour conséquences :

- de provoquer une gêne des piétons qui ponctuellement sont obligés de marcher sur la route
- de provoquer un manque de visibilité
- de réduire de l'emprise du domaine public.

Nous constatons encore beaucoup d'irrégularités, par conséquent dès 2026 nous serons dans l'obligation de vous écrire un courrier de mise en demeure et, de faire intervenir le policier intercommunal.



Pour rappel : l'article R.116-2 du Code de la voirie routière « punit d'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui, n'effectuent pas l'entretien des plantations. Il pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais étant alors à la charge des propriétaires.

Radar pédagogique :



En 2025 notre radar pédagogique a été installé aux différents endroits du village pour étudier au mieux le comportement des automobilistes pour mieux gérer les dispositifs de sécurité.

Nous constatons qu'à l'intérieur du village, les dépassements de la vitesse autorisée sont moins nombreux et surtout moins élevés qu'en périphérie en partie due aux ralentisseurs.

Mais il reste néanmoins du chemin à faire pour que tout le monde respecte le Code de la route et que tous nos concitoyens soient en sécurité.

Charles MONNET et toute la commission voirie urbanisme vous souhaitent une bonne année

COMMISSION DÉNEIGEMENT

Responsable

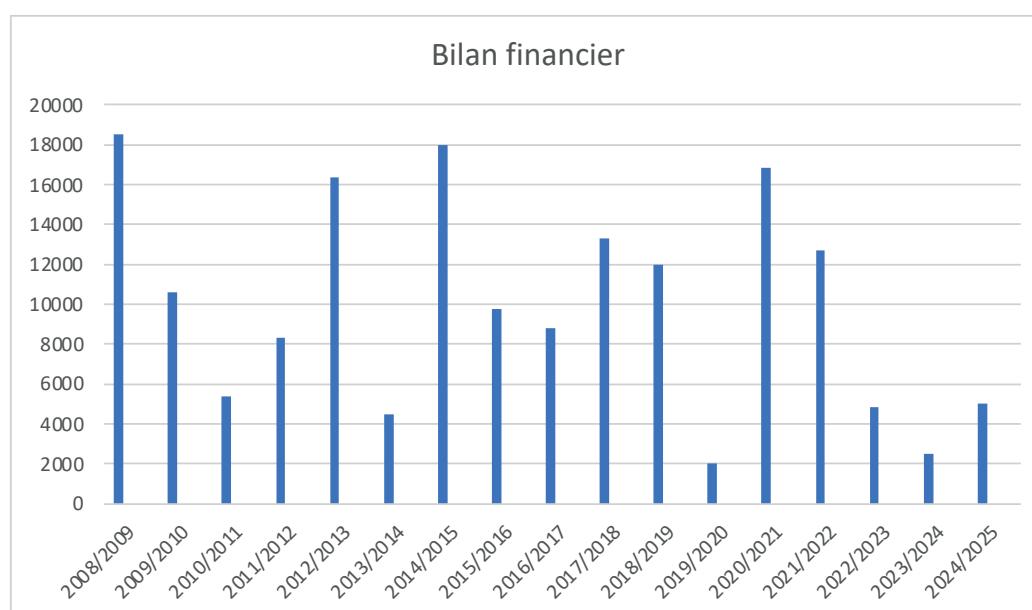
- Charles MONNET
- Franck VILLEMAIN

Prestataire

- Entreprise SARL BERNARD Loic et Anthony

Bilan des dernières années :

Vous pourrez apprécier l'histogramme ci-dessous qui nous montre la difficulté de prévoir budgétairement les montants alloués au déneigement de la commune. Le montant concernant l'année 2024/2025 est bas par rapport aux années normales des hivers connues par le passé, l'hiver s'est traduit seulement par un gros cumul du 20/12 au 10/01.



Saison 2025-2026

Même si le temps du mois de novembre ne nous rassure pas sur la rigueur de l'hiver, nos agents techniques se sont employés à poser les jalons sur les 16 kilomètres de voirie communale afin de faciliter le travail de l'entreprise qui assure le déneigement.

Les trottoirs aux abords des départementales seront déneigés, ainsi que le trottoir de la Grande rue jusqu'à la rue du stade, dans le but de sécuriser l'accès des enfants scolarisés au groupe scolaire Azelvandre, ainsi que pour les étudiants qui prennent le bus.

La commission rappelle également que la commune peut procéder, par le biais de leurs agents techniques, au déneigement chez les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite vivant seules. Toutefois, seule une trace sera faite depuis la porte d'entrée de leur maison jusqu'à la voie publique.

Une demande doit être formulée auprès du secrétariat de Mairie. La commission statuera sur la demande avant de donner réponse.

En espérant un hiver à la hauteur de vos attentes.



COMMISSION BÂTIMENT ET PATRIMOINE

Responsable : TOURNIER Thomas

Titulaires :

- CHEVALIER Jérôme
- LAMBERT Ludovic

Eglise :

Nous nous étions quittés en 2024 sur le diagnostic fait par la société Verticad du Bélieu concernant le clocher. Le Conseil municipal avait pris la décision de valider leur devis d'un montant de **17 497€ TTC**. Les travaux, qui ne sont pas passés inaperçus, ont eu lieu au mois d'octobre. La poutre centrale qui maintenait la croix était complètement pourrie. Deux énormes grues avec nacelles ont été nécessaires pendant deux journées pour remettre à neuf la partie haute du clocher. La facture finale s'élève à **14 532.12 € TTC**. Travaux financés à hauteur de **4 000 €** par le département du Doubs



Stade :

En 2024, nous évoquions les problèmes d'éclairage qui obligaient les dirigeants à annuler certaines séances d'entraînements. Ces défauts causaient également des problèmes électriques dans le bâtiment qui abrite les vestiaires. La solution a enfin été trouvée grâce à l'entreprise Ballossi Marguet de Morteau. Les projecteurs ont été changés. Nous sommes passés en LED, ce qui permettra des économies énergétiques significatives. Deux mâts en bois ont été installés à la place des pylônes métalliques devenus obsolètes. Le montant global des travaux est de **27 051.65 € TTC**. Pour ce projet, nous remercions l'association sportive pour sa participation à hauteur de **6 000 €**. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des actions menées par la commune en faveur des équipements publics durables et du soutien aux associations.



P'tit Mag :

Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment du P'tit mag et du logement communal se sont terminés au mois de novembre. Ces travaux ont permis d'atteindre le label BBC (bâtiment basse consommation) et de réduire en conséquence notre empreinte carbone sur l'environnement. Pendant plus de 6 mois, les entreprises ont œuvré pour modifier considérablement l'enveloppe de ce bâtiment. Elles se sont réparties le travail selon les lots suivants :

- **Gros œuvre** : Personeni de Frambouhans : démolition des perrons des entrées - Condamnation de certaines fenêtres – Création des dalles béton sous l'auvent - création d'un banc béton
- **Construction bois** : Bulliard de Frambouhans : création d'un auvent – changement de la couverture – remise à neuf de la zinguerie.
- **Façade légère** : Cube de Bart : isolation extérieure en fibre de bois - pose de bardage douglas – pose de bardage claire voie. Cube La Pena de Maiche : isolation extérieure en polystyrène – pose d'un enduit minéral.
- **Etanchéité** : Bulliard de Frambouhans avec l'appui de BBS Etanchéité de Boussières : création d'une étanchéité PVC sur l'auvent.
- **Menuiseries** : Tréhant de Belleherbe : changement de toutes les menuiseries extérieures et mise en place de nouvelles portes coupe-feu.
- **Plâtrerie isolation** : Cube La Pena de Maiche : Mise aux normes incendie de la chaufferie + complément d'isolation dans l'appartement et au p'tit mag – Création d'un local coupe-feu pour le silo.
- **Electricité** : Develec du Russey : reprise du tableau électrique – nouveaux branchements pour mise en service des casiers frigo et des panneaux solaires – pose d'applique murale et de bande LED pour l'éclairage extérieur.
- **Photovoltaïque** : Ecodoubio du Bélieu : pose de 8 panneaux solaires pour de l'autoconsommation
- **Chauffage ventilation** : Cheval du Barboux : installation d'une ventilation simple flux + chaudière bois à granulés avec silo

Coût global des travaux, environ **457 000€**, subventionnés à plus de **80%**. Soit 40% par l'Etat, **128 000€** par le Département, **61 600€** du Syded, **6 000€** de la Région, **6 500€** de la banque Postale et **12 000€** de l'entreprise Thévenin Ducrot dans le cadre des CEE.



Ecole :

A la sortie de l'hiver, nous avons constaté un éboulement des fondations de la clôture de la cour d'école. Les travaux de remise en état du grillage ont été réalisés à la fin de l'année scolaire par l'entreprise Jacquemai de Frambouhans. Pour un montant de **19 150€ TTC**, ce sont plus de 50 mètres de barrières rigides qui ont été posés.

Tout au long de l'année et en lien étroit avec la directrice Mme Jacquot, un travail conséquent a été mené pour mettre à jour les vérifications périodiques obligatoires dans l'établissement. Le contrôle des systèmes électriques, de sécurité incendie, de chauffage, de désenfumage a été fait par des organismes spécialisés. Le dossier amiante a été confié à la société Apave de Besançon. Nous en avons profité pour contrôler la présence ou non d'amiante dans tous nos bâtiments. Le dernier point à remettre au goût du jour reste le test anti-radon qui sera réalisé courant 2026.

Dans la continuité du passage en LED de nos bâtiments, nous avons confié la réalisation de ces travaux à la société Develec du Russey. Tous les luminaires de l'école et de la mairie vont être changés. Le montant devrait être inférieur à **10 000€ TTC** sous réserve des contraintes techniques liées à la hauteur des salles de classes.

Travaux courants :

À la suite d'un changement de locataire dans l'appartement n°1 situé au 4 grande rue, il était nécessaire de réaliser des travaux de rénovation après 14 ans de location sans intervention de notre part. Le Conseil municipal a retenu l'entreprise Cube Lapenna de Maiche pour un montant de **8 688 € TTC**.

Dans le but de soutenir et d'épauler nos associations, nos employés ont œuvré pour la réalisation de rangement dans l'ancien atelier communal. Une fois les travaux terminés, c'est l'association du GAF qui a pris place pour stocker son matériel. Leur ancien local a été transmis à une autre association du village, celle des Petits Ecoliers.



Projet 2026 :

Nous souhaitons lancer une étude pour la rénovation de la cour d'école : désimperméabilisation, renaturation, construction d'un préau neuf, sollicitation d'un maître d'œuvre et rencontre avec le corps enseignant ... La façade de la mairie commence à souffrir des intempéries, nous devrons trouver les solutions en conséquence. Une réflexion sur l'acoustique et les peintures de la salle des fêtes devra être mise en place.

La commission remercie chaleureusement l'ensemble des employés de la commune : Sabrina, Maxime, Sophie, Céline, Marta, Catherine, Charlotte, Fabrice E, Fabrice G, Myriam et Amélie.

Un grand merci pour votre engagement quotidien pour notre belle commune.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2026 !

COMMISSION FORêt ET CADRE DE VIE

Responsable et délégué PNR et COFOR :

- David CHATELAIN

Membres :

- Thomas TOURNIER (suppléant PNR)
- David PRETRE (suppléant COFOR)
- Véronique BARTHOULOT
- Charles MONNET
- Jean-Pierre CALI



FORêt

1. CONTEXTE

Malgré une conjoncture politico-économique perturbée, le marché du bois est resté stable et l'intérêt pour les résineux blancs dans les projets d'habitat n'a pas faibli durant le 1^{er} semestre 2025. A Frambouhans, un prélèvement de chablis en baisse associé à des conditions climatiques « normales » laissent présager d'un recul du scolyte. Mais la situation sanitaire préoccupante dans le Haut-Jura impose la vigilance.



Pour 2026 les exploitations de petits bois résineux sont relancées, mais l'afflux conséquent de produits accidentels restreint de 30% les volumes prévus à l'aménagement.

La commune de Frambouhans procédera à deux éclaircies en parcelles 8 et 20, et un lot d'environ 600 m³ de gros bois sera mis à la vente en parcelle 1 (Vaudreux).

Le saviez-vous ?

le 23 décembre 2024 la forêt est passée de son foyer séculaire (1881) du ministère de l'Agriculture à celui de la Transition écologique. Ce changement symbolique marque la fin d'une vision majoritairement productiviste de la forêt au regard des urgences climatiques de notre temps.

2. LES VENTES DE BOIS

Une cinquième convention de vente groupée vient d'être validée pour l'année 2026.

La synthèse de la précédente convention n'étant pas finalisée, en voici le bilan à ce jour (Prix HT / TVA 10%) :

Recettes brutes	Charges + frais réalisés	Aides perçues	Volume évacué	Recettes nettes	€/M3 net
15788.62 €	8657.89 €	0.00 €	293.23 M3	7130.73 €	24.32

Concernant les chablis, la société Mougin des Majors a traité 393.83m³ en 2024 et 2025, pour une recette de **8982.18€ TTC**.



Après plusieurs reports, le solde de la parcelle 19 a enfin été exploité (Prévente de Levier du 22.09.21). La recette totale pour ces 574m³ de bois s'élève à **24448.48€ TTC**, déduction faite des frais d'exploitation (Christophe Ruffieux / **6263.54€ TTC**).

Acquéreur : Scierie Mougin des Majors de Villers le Lac



L'exploitation du lot acquis en 2024 par la scierie Brossard a débuté cet automne en parcelle 14.

Lors de la vente du 20 mai 2025 à Levier, cette même scierie a acquis un lot de résineux 435m³ en parcelle 16 pour un montant de **31999.20€ TTC** (En bloc sur pied).

3. REBOISEMENT

L'examen du marché de travaux dans le cadre du reboisement France 2030 a permis au conseil municipal de retenir les offres suivantes lors de sa réunion du 14 avril 2025 :

- **LOT 1 > Préparation de la végétation :**

- Entreprise Duchesne (Flagey (25) / 3218.16€ TTC).

- **LOT 2 > Fourniture et mise en place de plants, protection contre le gibier et dégagement :**

- Entreprise Wadel (Ueberstrass (68) / 37321.18€ TTC).

Bilan financier de l'opération :

Montage dossier subvention	750.00€ HT
Assistance technique ONF	5915.00€ HT
Réalisation des travaux	37083.20€ HT
Subvention France 2030	23707.81€ HT
Reste à charge commune	20040.39€ HT

Les travaux de préparation du sol ont été réalisés fin octobre, et les plantations seront terminées avant le printemps 2026



4. TRAVAUX FORESTIERS

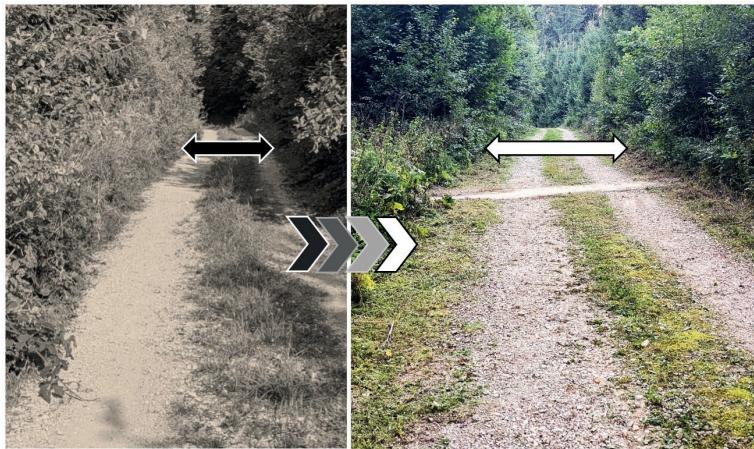


Soucieux de la charge de travail de notre service technique sollicité dans de nombreux projets communaux, le dégagement manuel des plantations en parcelles 5 (2.1 Ha) et 11 (0.45 Ha) a été confié aux ouvriers de l'ONF.

Coût de l'opération : **4077.81€ TTC**.

Avec une année particulièrement favorable à la croissance des végétaux, nos employés municipaux ont procédé à un débroussaillage des chemins entre les parcelles 9-10 et 3-7.

Malgré un grand nombre de dossiers, notre demande de restauration des pistes forestières a été retenue. Le montant estimatif des travaux avoisine **90000.00€ HT**, **subventionnés à hauteur de 65%**. Pour rappel, ces réfections concerteront 1.3 km de pistes dans les parcelles 1, 2, 16, 18 et 19.



En accord avec la commission forêt, la commission voirie a proposé des travaux de sécurisation suite à des chutes d'arbres à répétition sur la voierie et les réseaux aériens. Ces élagages seront prochainement conduits par l'entreprise « Rambaud Forêt » pour un montant estimé à **12 000€ TTC**.

CADRE DE VIE

1. FLEURISSEMENT ET ESPACES VERTS



Le fleurissement du village a de nouveau été confié aux entreprises « Les Paysages Fleuris » (**961.06€ TTC**) ainsi qu'à l'EARL Pretot (**306.00€ TTC**).

Devant le P'tit Mag, sept plants de spirée blanche ont été remplacés par les Paysages Fleuris (**316.25€ TTC**).

12 pots de fleurs rouges vieillissants ont été remplacés par des pots cylindriques avec soucoupes pour un montant de **658.80€ TTC**.



Dans la continuité de l'éco-pâturage et des prairies fleuries visant la sobriété dans la gestion de nos espaces verts, deux parcelles communales (AD-303 et AB-387) ont fait l'objet d'une convention de pâturage avec un éleveur local de chevaux comtois.

2. NETTOYAGE DE PRINTEMPS



27 avril, l'opération organisée par la société de chasse (ACCA) et la municipalité a malheureusement tenu ses promesses en termes de volume collecté. La sensibilisation des enfants semble être le seul levier à l'évolution des mentalités quant à ces abjectes pollutions d'adultes.

Nous remercions nos partenaires Intermarché Maîche et Preval Haut-Doubs ainsi que chaque participant et nous vous attendrons nombreux à l'édition 2026.

3. POLLINIZ'ACTEURS

En lien avec l'extinction des éclairages publics, nous avons adhéré au projet « Polliniz'Acteurs » via le CPIE Haut-Doubs (1500€ TTC), dont la finalité est de créer un plan de préservation des pollinisateurs à l'échelle des territoires.

A Frambouhans, la mobilisation s'est concrétisée par quatre interventions à l'école, une réunion publique et trois balades « diagnostic ».

Les prochains rendez-vous vous parviendront via les « Infos Frambouhans ».



Le saviez-vous ?

- En Europe, 80% des plantes dépendent de la pollinisation des insectes.
- En France, 1000 espèces d'abeilles sont connues (dont une seule domestique).
- En France, les pollinisateurs apportent un service écologique évalué à 1,5 milliard d'€/an.

4. ESPACE NATUREL DE LA BAUME

Après analyse des offres, le conseil municipal a retenu l'entreprise FCE de Levier, pour des travaux estimés à 95429.00€ HT. Pour la gestion de l'Aire Terrestre Educative, une subvention de 4000€ a été accordée au groupe scolaire par l'OFB, via la plateforme de financement participatif de l'éducation nationale. Pour les travaux, la municipalité a obtenu une subvention de 58.74% via le FNADT (Etat CMJ 22.03% / Région ENVI 36.71%).

En parallèle des travaux débutés cet été, « Les Gazouillis du Plateau » ont organisé deux soirées d'observation des insectes nocturnes afin d'enrichir les diagnostics du site.

Non désireux d'encombrer ce bulletin des multiples facettes de ce projet, vous aurez tout le loisir de les découvrir lors de l'inauguration du site prévue au printemps 2026. En voici un bref état des lieux :



Au total 128ml de barrière, 80ml de ganivelle et 80ml de clôture ont été soigneusement posées, incluant un portail et un portillon robustes.

Un grillage à mouton a été solidement adossé à la barrière, permettant d'éviter l'électrification et d'obtenir un ensemble à l'esthétique satisfaisante.

4.1 L'espace Eco-Pâturage (17924.00€ HT)



Au total **128ml** de barrière, **80ml** de ganivelle et **80ml** de clôture ont été soigneusement posées, incluant un portail et un portillon robustes.

Un grillage à mouton a été solidement adossé à la barrière, permettant d'éviter l'électrification et d'obtenir un ensemble à l'esthétique satisfaisante

4.2 L'Aire Terrestre Educative (71745.00€ HT)

Solidement fixé sur des pieux galvanisés, le platelage en chêne de 100ml est terminé. Des balustrades sécuriseront les points hauts et trois bancs agrémenteront son tracé. La plateforme de travail scolaire accueillera quant à elle une grande table en bois (**792.42€ HT**).



Le 23 juin, un traçage des eaux de la doline à la fluorescéine a permis d'en déterminer l'exutoire : La source du Bief de Bran (St Hippolyte). Récemment élaguée, cette doline sera clôturée et une plateforme permettra de l'observer.

4.3 La prairie fleurie (5760€ HT)



Après préparation du sol par « Les Paysages Fleuris » (2180.00€ HT), les semis labellisés « Végétal local » ont été réalisés avec les scolaires.

Un fauchage annuel tardif permettra la régénération naturelle. A termes, une ganivelle basse (180ml) protégera l'ensemble de la prairie, où deux tables de pique-nique seront installées (**2000€ HT**).

La fin du projet sera effective après l'installation de sept panneaux pédagogiques (l'imprimerie Chopard 976.25€ HT). Pour une gestion cohérente du site, l'acquisition récente de parcelles voisines par la commune facilitera la réalisation du sentier piéton vers le centre-bourg.



Un immense merci à tous les acteurs engagés dans la valorisation et le rayonnement de notre belle municipalité.

BONNE ANNÉE 2026 !

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Responsable : Vanessa GUINCHARD

Titulaires :

- Myriam CAILLE
- Jérôme CHEVALIER
- Franck DOMECK
- Sylvain LAURENT
- Émilie OUDOT



Vœux du Maire

En ce début d'année, les traditionnels vœux du Maire ont eu lieu le dimanche 12 janvier 2025 en présence du Conseil municipal, des habitants de la commune et du groupe Muppets Band pour l'animation musicale.

C'est toujours un moment convivial pendant lequel M le Maire et un adjoint présentent le bilan de l'année écoulée ainsi que les projets pour celle à venir.

Un apéritif a été offert à toutes les personnes présentes pour clore ce moment de rencontre avec les habitants.



Saint Sébastien

Après avoir assisté à la cérémonie religieuse pour la fête patronale de la Saint Sébastien, en présence de l'harmonie de Charquemont, les habitants de la commune se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié offert par la commune.

Opération brioches de l'ADAPEI

Cette année l'opération brioches a eu lieu du 7 au 13 avril 2025. Un grand merci pour votre soutien et votre accueil lors du passage des bénévoles. Pour Frambouhans, 200 brioches ont été distribuées pour un montant de 1655,00 €.

Fêtes des mères

Le vendredi 23 mai 2025, les mamans de la commune ont pu se retrouver autour d'un repas convivial sur le thème de l'Espagne. Toujours servies avec bonne humeur par les conseillers municipaux, c'est dans une bonne ambiance que la soirée s'est déroulée autour d'une paëlla géante et de la bonne musique.



Anniversaire

Le 23 juin 2025, des membres du Conseil Municipal, se sont rendus chez Mme Morel Colette, pour fêter ses 90 ans entourer de sa famille.



Cérémonie du 11 novembre

En ce dimanche pluvieux du 16 novembre 2025, M le Maire en présence de Mme la Présidente du département, Mme Bouquin Christine, a rendu hommage aux soldats de la commune perpétuant le devoir de mémoire.

Accompagné de l'harmonie de Maiche, des anciens combattants, des portes drapeaux et des enfants du groupe scolaire Azelvandre, M le Maire et Mme Bouquin ont déposé une gerbe à l'issue de la cérémonie religieuse.

La municipalité a invité les personnes présentes au traditionnel verre de l'amitié.



Fête de Noël

Le samedi 13 décembre 2025, les enfants du groupe scolaire Azelvandre, après le spectacle préparé avec leurs institutrices et proposé à leurs parents, ont accueilli le Père Noël pour la distribution de cadeaux et de papillotes.



Colis de anciens

En cette fin d'année, les membres du Conseil municipal se sont rendus aux domiciles de nos anciens pour un moment de convivialité. C'est avec un grand plaisir que 56 colis ont été distribués.



La commission vie associative vous souhaite une bonne santé et une belle et heureuse année 2026

LE P'TIT MAG'

Responsable : Franck VILLEMAIN

Membres :

- DAVID CHATELAIN
- VANESSA GUINCHARD
- LUDOVIC LAMBERT
- SYLVAIN LAURENT
- EMILIE OUDOT
- DAVID PRETRE



Alimentation - Boissons
Pains - Journaux
Poste - Gaz

L'année qui s'achève a été marquante pour le P'tit Mag, confirmant son rôle central dans le tissu commercial local grâce à des investissements stratégiques et le renforcement de ses services.

Afin de renforcer la pérennité du P'tit Mag et d'améliorer l'offre de services, le Conseil municipal a décidé de moderniser les installations pour mieux répondre aux attentes de flexibilité des habitants .

L'installation de ce distributeur moderne a permis un accès 24h/24 à une sélection de 35 casiers de produits frais. Ce service en libre-service par carte bancaire concilie parfaitement proximité et modernité.



L'année a été placée sous le signe de l'engagement durable avec la rénovation énergétique du bâtiment. Ces travaux visent à réduire son impact environnemental et à assurer la longévité de l'infrastructure.





Nous célébrons la réussite et la longévité de la mutualisation avec l'Agence Postale. Cette collaboration exemplaire dure désormais depuis huit ans, prouvant qu'il est possible de maintenir des services essentiels en milieu rural grâce à l'ingéniosité et la solidarité locale.

Objectif 2026 : Dynamiser le Magasin et Projets à Venir.

Fort de ces acquis et d'une vague de dynamisme, l'équipe de vendeuses et le Conseil municipal se tournent vers 2026 avec un objectif clair : la dynamisation continue du magasin.

Parmi les grands projets, nous avons le ferme espoir de finaliser prochainement l'installation d'un réseau de relais et de consignes Pick-Up (Chronopost, Colissimo, DPD), simplifiant grandement la réception de colis.

Et ce n'est pas tout : d'autres nouveautés mijotent déjà pour l'année qui arrive, visant à surprendre et à mieux servir la clientèle du P'tit Mag !



LA P'TITE BIBLI

Page Facebook : La P'tite Bibli de Frambouhans



Ouverture les mardis de 17h à 19h et les samedis de 10 h à 12 h

1er étage de la mairie

Inscription gratuite - Portage de livres à domicile

L'année 2025 marque une belle progression pour La P'tite Bibli : 70 lecteurs (55 en 2025) sont désormais abonnés, preuve de l'intérêt croissant des habitants pour ce lieu de culture et de partage. Grâce à cette dynamique, la bibliothèque confirme son rôle essentiel dans la vie locale.

Une équipe renforcée

Depuis février, six bénévoles passionnées se relaient pour faire vivre la bibliothèque. Cette mobilisation nous a permis d'ajouter une permanence le mardi, en plus de celle du samedi, offrant ainsi deux jours d'ouverture hebdomadaire qui semblent convenir au plus grand nombre.

• Rétrospective sur les activités réalisées en 2025

Exposition

En février, la bibliothèque a organisé un événement en partenariat avec le Pavillon des Sciences de Montbéliard : l'exposition « Le petit musée des illusions », installée à la salle des fêtes les vendredi 14 et samedi 15 février.

Le vendredi, les cinq classes de l'école de Frambouhans ont eu le privilège de découvrir en avant-première cette exposition ludique et pédagogique. Le samedi, ce sont 170 visiteurs qui ont franchi les portes pour explorer une trentaine de panneaux mettant en scène, de manière artistique, les mystères de l'illusion d'optique.



Ateliers créatifs

Tout au long de l'année, trois ateliers créatifs ont été proposés aux enfants :

- Mercredi 26 mars : un atelier associant créativité et jardinage.
- Mercredi 15 octobre : création de petits cadres de sorcière où fantôme pour Halloween.
- Mercredi 10 décembre : confection de décos de Noël

Ces rendez-vous ont rencontré un franc succès et ont permis aux plus jeunes de s'approprier la bibliothèque comme un lieu vivant, joyeux et inspirant.



Soirée jeux de société

Le vendredi 13 juin, La P'tite Bibli a organisé une soirée jeux de société à destination des ados et adultes. Une vingtaine de participants se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse pour partager un moment convivial autour de jeux de stratégie, de coopération ou de hasard. Une belle occasion de se rencontrer autrement... Et de réveiller son esprit joueur !



Après-midi récréatif

Le mercredi 9 juillet, c'est un après-midi récréatif qui a été dédié aux enfants de 4 à 11 ans. Une quinzaine de participants ont profité de ce moment ludique. Bonne humeur et complicité étaient au rendez-vous !



Modernisation pour 2026

Afin de gagner en disponibilité durant les heures d'ouverture et d'optimiser la classification des livres et emprunts, un logiciel spécifique sera déployé. Fini les saisies manuelles chronophages ! L'efficacité ainsi gagnée facilitera les enregistrements et les analyses statistiques dans le but de toujours mieux servir nos lecteurs.

Bien entendu, les livres ne rentreront pas seuls dans l'ordinateur ! Un catalogage rigoureux de chaque document mobilise actuellement l'équipe de bénévoles. Cette étape importante sera la clé du bon fonctionnement de ce système, permettant un accès simplifié au catalogue, une meilleure visibilité des nouveautés et, pourquoi pas, des réservations en ligne.

Merci à nos lecteurs et donateurs

Un grand merci à nos abonnés toujours plus nombreux, qui font vivre La P'tite Bibli par leur présence, leur curiosité et leur fidélité. Merci également à tous les donateurs, dont les contributions permettent d'enrichir les collections en complément des achats de livres neufs. Grâce à vous, la bibliothèque continue de grandir avec une offre toujours plus variée et accessible à tous.

Joyeuses fêtes !

Toute l'équipe de La P'tite Bibli vous adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Que cette période soit remplie de belles lectures à partager en famille ou entre amis.

**Responsable : Mélanie Chatelain, 06 79 14 81 81
Cécile Jacquot , Delphine Cruypenynck, Jessie Frossard, Marie Prêtre et Sophie Guillemin**

Mail : laptitebibli@outlook.fr

Page Facebook : La P'tite Bibli de Frambouhans

FRAMBOUHANS



et les associations



Nouveau bureau

Présidente : Laurie MARINO

Vice-présidente : Laurie FERNIER

Trésorière : Maxime SCHÜTZ

Secrétaire : Maryne ROUSSEY

Membres du bureau :

- Géraldine PATOIS
- Sabrina BOBILLIER

Comme son nom l'indique, notre association a pour vocation d'accompagner les petits écoliers de notre beau village. En effet, depuis 2012, l'association met en œuvre des actions pour apporter un soutien financier aux projets des enseignantes mais aussi pour le plaisir des enfants. Nous sommes des mamans volontaires et investies dans chaque projet et nous sommes très heureuses de pouvoir compter sur d'autres parents à chaque manifestation.

L'année dernière c'est presque 10 000€ qui ont été investis pour les enfants de l'école Azelvandre. Entre amusement (boum d'halloween ou chasse à l'œuf) et l'aide financière apportée à l'école (judo, sortie/voyage scolaire) nous avons tout donné pour apporter notre soutien aux enseignantes et voir sourire les enfants.

Retour sur l'année 2024-2025 :

- La boum d'Halloween - Octobre 2024



Première année pour notre boum d'Halloween et l'engouement pour celle-ci a été dingue. 78 enfants se sont inscrits pour passer avec nous un moment convivial et amusant autour de musiques, jeux et goûter. Tous nos petits monstres ont passés un très bon après-midi.

- La vente de fromages - Décembre 2024

La traditionnelle vente de fromages s'est bien déroulée. Nous avons changé et décidé de collaborer avec la fruitière de Damprichard. Les familles ont pu déguster des produits fabriqués à côté de chez nous.

- **Le loto - Février 2025**



La plus grosse manifestation que nous organisons chaque année. Le loto c'est des mois de préparation et sans l'aide des bénévoles, il serait impossible à réaliser. Avec presque 8000€ de lots à gagner, cette année encore nous avons eu beaucoup de participants. L'entièreté des bénéfices du loto servent à financer en totalité la sortie scolaire de fin d'année de tous les maternelles et en partie le voyage scolaire en Alsace des primaires.

Nous remercions les parents et enfants bénévoles, les habitants de Frambouhans, commerçants et artisans du village et des alentours qui ont permis cette réussite par leurs lots, dons et aide apportée.

- **La chasse à l'œuf - Avril 2025**

Un moment convivial a été offert aux enfants avec l'aide de notre ami Lapinou le Lapin de Pâques.

Avec son terrier au Crôtot, tout près de l'école, il a pu venir rendre visite aux enfants directement dans les classes afin de distribuer des surprises et chocolat.

Les enfants ont pu le câliner et se blottir dans sa douce fourrure.



- **Le Frambou'can - Juin 2025**

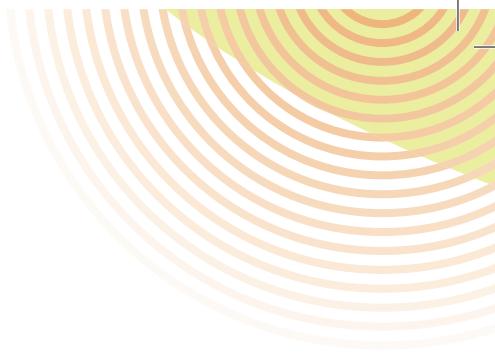
Nous étions au rendez-vous pour notre 4ème participation au festival du Frambou'can. Cette année, l'édition a eu un franc succès avec une météo plus que parfaite et une belle programmation.

C'est une grosse préparation avec 4 jours de travail intense mais nous sommes ravis d'avoir pu participer. Avec l'aide de nombreux parents, nous avons pu tenir un stand de petite restauration avec nos délicieux sandwich BBQ et nos crêpes. La présidente souhaite remercier tout particulièrement les deux papas qui sont, sans répit, à la cuisson au BBQ durant les 2 jours de festival.

Le calendrier 2025-2026

Pour cette nouvelle année, les membres du bureau de l'association sont heureuses de vous proposer des nouveautés concernant les événements. Nous aurons besoin de votre aide pour organiser tout ça le moment venu et nous vous remercions d'avance pour votre temps.

La vente de fromages	Mercredi 17 Décembre 2025
Le loto	Vendredi 6 Février 2026
La chasse à l'oeuf	Vendredi 3 Avril 2026
Festival des jeux	Samedi 25 Avril 2026
La vente d'été	Mai - Juin 2026
Le Framboucan	Les 26 - 27 Juin 2026



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers parents, chers habitants,

L'année scolaire qui s'est terminée a été riche en projets et en moments partagés autour de notre école. La nouvelle année scolaire qui a commencée sera elle aussi riche en projets et en beaux moments.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et ceux qui s'engagent chaque année à nos côtés :

- Les parents bénévoles, qui répondent toujours présents pour organiser, préparer et encadrer les actions ;
- Les enseignantes, partenaires de nos projets ;
- La municipalité, pour son soutien ;
- Et bien sûr tous les enfants, dont l'enthousiasme donne tout son sens à notre engagement.

Grâce à votre participation aux évènements, nous avons pu financer énormément de choses. Nous poursuivrons, cette année encore, nos efforts avec la même envie de créer du lien et des souvenirs aux enfants.

A l'approche des fêtes, toute l'équipe de l'Association des Petits Écoliers se joint à moi pour vous adresser nos vœux les plus chaleureux. Nous vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches, et que 2026 vous apporte joie, sérénité et réussite dans tous vos projets.

La présidente, Laurie MARINO

GROUPE D'ANIMATION DE FRAMBOUHANS

Président : Gérard PATOIS

Trésorier : Olivier MAGRI

Secrétaire : Laurence BIWERSI-PATOIS



LE GAF EN 2025

Janvier

« Les secondes Fram'lympiades de la Saint Sébastien », fête patronale du village :

Une après-midi destinée à tout le monde. Le GAF souhaite qu'il y ait autant d'adultes que d'enfants pour participer aux jeux. C'est, d'ailleurs le cas, ce sont vraiment des jeux intergénérationnels.

Ces secondes Fram'Lympiade furent une belle réussite avec une très bonne ambiance. Beaucoup de rires.

Six équipes ont apporté leur bonne humeur sous la houlette de l'animateur Henri. La buvette et la petite restauration ont pu redonner de l'énergie pendant ses efforts.



Cette manifestation comportait aussi un concours de dessins ouverts à tous et répartis en plusieurs catégories. Le public pouvait voter, dans chaque catégorie, pour son dessin préféré. Pour récompenser les gagnants, les lots ont été remis le lendemain, lors du verre de l'amitié offert par la Commune. Encore toutes nos félicitations à Loukian et à Robin nos deux premiers gagnants.

Sponsors d'une valeur de 1100 €

Bénéfice : 124,50 €

Février

Réunion préparatoire du Banquet des Classes en 5 et en 10 :

Une dizaine de personnes originaires ou résidantes à Frambouhans se sont retrouvées afin de définir les grandes lignes de la soirée des « conscrits ».

Ce groupe plein d'enthousiasme, de motivation et d'énergie a adressé plusieurs courriers, chercher des contacts, donné de leur temps pour organiser cette belle soirée de retrouvailles programmée pour la fin octobre. Malheureusement, faute d'un nombre suffisant de participants et afin de ne pas être financièrement en déficit, ils se sont résignés à annuler la soirée. Est-ce le manque d'envie des « conscrits » ? Est-ce le prix par participant ? La date ? Difficile de savoir quelle est la raison du manque d'inscription, par contre l'équipe organisatrice n'a pas démerité dans son travail. MERCI à eux pour leur engagement.

Assemblée Générale

Le GAF, heureux que cette Assemblée Générale comporte douze personnes, a ressenti beaucoup de plaisir de rencontrer de nouveaux visages.

Le GAF a présenté le rapport d'activités 2024 (relire le précédent bulletin municipal) ainsi que les projets pour 2025 (voir ci-dessous) ainsi que le rapport financier 2024.

L'Assemblée Générale a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration avec quatre nouveaux membres : Amanda, Delphine, Dimitri et Vanessa. Bienvenus à eux.

Mars

Défilé du carnaval à Maîche, le 24 mars

Thème général des organisateurs : Les Fous-rires.

Choix du GAF : Les Caram'bouhans en référence aux blagues iconiques du caramel allongé dans un papier jaune et rouge bien connu de tous.

Cette année, un peu de couture, mais il a fallu faire preuve d'ingéniosité pour faire tenir sur la tête le « frou-frou » du Caram'bouhans. Merci aux têtes chercheuses et au final, le résultat était heureux.

Du temps pour les costumes, du temps pour la réalisation du char mais toujours dans une bonne ambiance.



Le démontage du char et le tri des costumes se sont faits également dans la bonne humeur avec un repas partagé le midi.

Un char en forme de Caram'bouhans géant avec à sa tête Romuald que l'on remercie pour son prêt de matériel. Un Merci tout particulier à Silas qui nous a fabriqué un char à canon et Merci à Jean-Claude Borne pour lui avoir donné le matériel nécessaire.

Très bonne ambiance du plus petit au plus grand. Echos positifs sur notre groupe qui est toujours salué pour son homogénéité.

Ce défilé se réalise, certes grâce à la logistique et au support de l'association, mais il n'est possible que grâce aux efforts collectifs : couturières, bricoleurs, peintres, etc...

53 personnes dont 45 qui défilent.

Coût : 930 €



Avril

Exposition La Main Qui Fait

15 exposants inscrits mais seulement 12 seront là. De très belles créations en bois, en céramiques, en tissus, en papier, en modelage...



Nouveauté : Dans la journée, deux ateliers créatifs ont été proposés par le GAF, choix entre « l'origami » ou « le quilling » appelé aussi « papier roulé ». Une petite dizaine d'enfants s'y sont attelés et ont eu de jolies réussites.

Le retour de la buvette a marqué cette journée et comme à l'accoutumée bonne ambiance de l'installation jusqu'au rangement.

Bénéfice : 127 €

Mai

18° Brocante du Jeudi de l'Ascension

Beaucoup de travail en amont pour préparer cette manifestation, mais elle est le pilier porteur de nos finances. Grâce à elle, le GAF peut se permettre d'organiser, entr'autres, le défilé du carnaval de l'école, de participer à celui de Maîche, de mettre sur pied l'après-midi jeux ainsi que le GAF Merci.



Dès 5h45, afin d'accueillir les brocanteurs, des bénévoles sont sur le pied de guerre mais avec le sourire. D'autres bénévoles sont à la buvette, à la restauration et bien sûr, en fin de journée pour remettre tout en ordre. MERCI à eux.



Également un immense MERCI aux personnes qui sont venues gracieusement ajouter de l'animation : Henri, le cracheur de feu a illuminé la journée par ses jets de flammes ; les peluches de l'association Why Not ont offert plein de douceur à tout celui ou celle qui venait leur faire des câlins ; les Calèches Contoises ont permis de faire un petit tour sur la brocante en calèche tirée par 2 superbes Comtois. Merci à vous pour tout ce plaisir offert aux chineurs.

Par chance, le beau temps était de la partie.

Bénéfice : 1900 €.



Juin

Participation au Frambou'can

34 bénévoles furent fort occupés entre l'installation, la préparation, la tenue et le rangement. Très bonne ambiance, tant au sein du groupe du GAF qu'avec tous les autres participants.

La friteuse a eu quelques soucis, ce qui a entraîné du retard dans la cuisson des 90 kilos de frites et produit quelques anecdotes. Heureusement, « la danse de la frite » a permis de remettre de la bonne énergie.

429 sandwiches vendus et 90 kilos de frites !

Bénéfice : 1656,85 € qui aura été investi en amont dans du matériel



Par rapport à l'an passé, c'est donc une recette supplémentaire de 1000 €, qui s'explique par un stand de moins par rapport aux éditions précédentes et par un ajustement des prix de nos sandwiches.



Septembre

Participation au repas de Festi'Gang

Les Caram'bouhans étaient invités à une soirée offerte par Festi'Gang, organisateur du carnaval de Maîche. Rires, danses et bon repas étaient au programme. Il y a du bon d'être invités et de s'amuser sans organiser.



Octobre

Préparation du défilé du Carnaval 2026 à Maîche et des Fram'lympiades

Lors des deux réunions préparatoires, un groupe de bénévoles s'est réuni en mairie de Frambouhans pour lancer quelques idées sur notre participation au Carnaval de Maîche 2026 dont le thème est « ÇA VA CARTOONER ». Au vu de l'engouement des futurs participants, le groupe sera très certainement « haut en couleurs » comme à son accoutumée.

Lors de la seconde réunion, les idées de jeux destinées à faire rire les participants ont fusé. Ils ne restent plus qu'à affiner tout ça et à les mettre en place.

Novembre

Après-midi jeux de société :

Durant cet après-midi jeux, pal mal d'allées et venues. Les participants ont pu utiliser, soit



les jeux installés ou, également, choisir des jeux de société parmi ceux proposés. La venue de deux peluches géantes de l'association Why Not a permis aux enfants présents de faire des câlins géants et tout doux. L'an prochain, si nous avons la chance de les revoir, nous penserons à la sieste des plus petits afin de recueillir un maximum de câlins géants.



GAF Merci

A titre personnel, une cinquantaine de personnes étaient invitées afin de les remercier pour leur investissement, quel qu'il soit, au sein du GAF (bénévoles, distributeurs de tracts, soutien financier, soutien logistique...). Les habitants de Frambouhans y étaient également conviés. Est-ce l'heure tardive ou le froid qui ont fait que si peu de personnes soient venues ? Malgré tout, des remerciements ont été prononcés et des verres se sont entrechoqués à la bonne santé du GAF et des personnes présentes.

Pour l'année prochaine, nous reviendrons certainement à un apéritif avant midi.



Bourse aux Jeux, Jouets et Sports



La proposition était de déplacer la bourse avant les fêtes de fin d'année et peut-être de donner l'opportunité à certains de trouver des jeux ou des jouets à moindre prix. L'idée fut bonne, au nombre croissants de vendeurs et d'acheteurs. La forte publicité a aussi certainement aidé à cette réussite (PPA, Tracts, La Chenalotte, Réseaux, Journal...). Même si notre manifestation présente un déficit au vu des frais fixes élevés (publicité et location de la salle), nous réitérerons la bourse.

Déficit : 67,50 €

Décembre

Conte de Noël

A l'heure où ces pages sont écrites, le conte de Noël n'a pas encore eu lieu. C'est une manifestation que nous avions déjà réalisée avec succès par le passé. La Covid19 nous avait arrêtés dans notre élan, le Conte de Noël est heureusement de nouveau programmé début décembre.

Bienvenue au retour de la magie de Noël au sein du GAF.



Bilan 2025

Un groupe de membres actifs qui continue de prendre de l'ampleur, un Conseil d'Administration qui lui aussi s'étoffe à nouveau. Une énergie qui ne faiblit pas. Une bonne ambiance toujours présente. Des idées qui ne tarissent pas. Des finances qui relèvent gentiment la tête. Il ne reste plus qu'à continuer ainsi. MERCI à tous.

Et pour cette année un MERCI tout particulier à la Commune qui nous a permis de pouvoir stocker plus correctement notre matériel. En février dernier, nous avons « troqué » notre ancien local (celui où la moto-pompe des pompiers de Frambouhans se garait il y a plus de 30 ans), pour le local plus grand, juste à côté. Nous l'avions demandé, espéré, souhaité depuis presque 15 ans et Thomas TOURNIER en charge des bâtiments, avec l'aval du Conseil, a rendu la chose possible en février dernier. Comme quoi, il faut toujours continuer d'espérer. MERCI.

Les employés communaux ont contribué à l'aménagement du local en créant des étagères selon les demandes du GAF. Un grand MERCI pour leur aide, car même si les bénévoles ne démeritent pas, un petit coup de pouce fait beaucoup de bien. Puis sur plusieurs matinées, les bénévoles du GAF ont retroussé leurs manches et ont trié, déplacé, nettoyé le stock de matériel et les différents chapiteaux. Un grand travail a été effectué, mais il reste encore du pain sur la planche. Par exemple, si un menuisier avait la générosité de venir nous aider à créer l'ouverture d'une trémie pour accéder au grenier au-dessus, ce serait avec une ola générale qu'il serait accueilli. Bien entendu cette demande d'ouverture a été autorisée par la commune.

L'Association du GAF

Elle est organisée autour :

d'un Bureau dont les membres élus figurent plus haut,

d'un Conseil d'Administration composé :

- de membres élus lors de l'Assemblée Générale
- du Maire de Frambouhans (membre de droit)
- d'un Conseiller Municipal de la Commission Vie associative (membre de droit)
- des représentants de deux associations : « Le Cuché » et « Les Parents d'Élèves ».

Note : toutes les associations de Frambouhans sont les bienvenues. Elles n'ont pas obligation de participer aux réunions. Le bénéfice de la manifestation est réparti entre les associations participant, dont, bien sûr, le GAF.

Remarque : Statutairement, chaque habitant de Frambouhans est membre du Groupe d'Animation et peut assister à notre Assemblée Générale.

A propos des membres actifs - Ce sont les bénévoles qui ne désirent pas participer aux réunions mais souhaitent donner un coup de main. Ils sont sollicités en amont des manifestations. Pour l'instant, une trentaine de personnes sont inscrites dans ce groupe qui ne demande qu'à être complété par d'autres bonnes volontés. Un grand MERCI à eux.

Nouveauté cette année : création d'une page Instagram et réactivation de la page Facebook de notre association.

Le groupe WhatsApp est toujours d'actualité, il facilite la préparation et l'annonce des manifestations. Si vous voulez le rejoindre, n'hésitez pas à le demander au 06.79.07.38.45.

Le GAF a pour vocation d'animer le village mais aussi d'être un soutien auprès des associations de Frambouhans par le prêt de matériel (petits et grands chapiteaux, loto, etc.). De même, deux grands chapiteaux sont mis à disposition des habitants du village (pour une utilisation sur Frambouhans) après réservation auprès du responsable. (Tél : 06.88.06.57.35)

PROJETS 2026

En se basant sur le calendrier habituel et avec la validation par le CA, voici les projets pour 2026 :

Assemblée générale : janvier ou février 2026

Les Fram'lympiades de la Saint-Sébastien : samedi 24 janvier 2026

La troisième édition des Fram'lympiades est attendue par un certain nombre d'anciens participants. Il va falloir jouer des coudes pour pouvoir participer ! Attention, le nombre d'équipes est limité à huit. Chaque équipe sera formée de quatre personnes. L'inscription se fera suite à la distribution du tract en janvier. Des lots « Il fait bon vivre à Frambouhans » seront certainement offerts aux participants. Une buvette avec boissons et petit encas seront disponibles sur place.

Le concours de dessin sera réitéré, en espérant que la catégorie des plus de 15 ans sera plus conséquente.

Réunion de préparation du Banquet des Classes en 6 et en 1 : mardi 3 février 2026

Carnaval avec l'école : à confirmer.

Boom de Carnaval : samedi 7 février 2026.

Participation au défilé du Carnaval de Maîche : dimanche 8 mars 2026 - avec des réunions préparatoires et la confection d'un char. Avis aux volontaires ! De même pour les couturières !

Tri des costumes et démontage du char : samedi 22 mars 2026.

Exposition d'artisanats locaux (La Main qui Fait) : dimanche 29 mars 2026. Exposition-ventes avec ateliers manuels proposés à tous.

Brocante : jeudi de l'Ascension 14 mai 2026.

Participation au Frambou'can : vendredi 26 et samedi 27 juin 2026.

Loto : à confirmer pour le samedi 13 octobre 2026.

Banquet des classes en 6 et en 1 : date à confirmer (généralement en automne).

GAF « Merci » : samedi 14 novembre 2026.

Après-midi jeux de société : samedi 14 novembre 2026.

Bourse - thème à définir : samedi 28 novembre 2026.

Conte de Noël : mardi 1° décembre 2026.

Tout autre projet peut être mis à l'étude

Et bien entendu, le GAF, dans la mesure du possible, répondra présent à toutes sollicitations pour participer à des manifestations telles que le Frambou'can, le Comice, le théâtre ou autres.



Nos téléphones :

- Gérard (06.76.13.88.23)
- Olivier dit Piou (06.07.90.51.06)
- Laurence (06.79.07.38.45)

IMPORTANT : Notre adresse email - gaf.frambouhans@laposte.net - Si vous souhaitez être informé des activités du GAF, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse personnelle. D'avance merci.

Sans oublier la page Facebook et le compte Instagram.

MERCI

- aux bénévoles (distributeurs de tracts, aides diverses, ... etc.)
- à la Commune de Frambouhans
- à tous les commerces, artisans, entreprises, associations ou particuliers qui ont participé et d'avance à ceux qui participeront lors des prochaines Fram'lympiades de la Saint-Sébastien.
- à vous, tous les participants, car sans public, pas de manifestation



VŒUX

Oyez ! Oyez ! Bonnes gens !

Le GAF a aussi besoin de vous pour distribuer les tracts, pour préparer les manifestations et les faire vivre. En espérant que vous puissiez venir rejoindre les bénévoles actifs, même si ce n'est que pour quelques heures. « Le GAF compte sur Vous ! »

Pour 2026, nous présentons à tous les habitants de notre Village, nos souhaits sincères de bonheur, de réussite, de santé, avec l'espoir de vous accueillir nombreux dans toutes nos manifestations,

Vive

2026

Gérard PATOIS

LES ANCIENS COMBATTANTS

Caporal Jules André PEUGEOT (1893-1914)

Premier Mort pour la France de la Guerre 14-18.

d'après, notamment, le site de la Ville de Joncherey (90)



Il est officiellement reconnu que la première victime française de la Guerre de 14-18 fut le caporal André PEUGEOT, instituteur, né le 11 juin 1893, à Étupes (Doubs).

A la sortie de l'École Normale de Besançon, André PEUGEOT est nommé à l'École du Pissoux, à quelques kilomètres du Saut-du-Doubs. Il y fait preuve des plus nobles qualités professionnelles et y réside un peu plus d'un an, jusqu'au moment où il est appelé au service militaire.

Incorporé au 44ème Régiment d'Infanterie au Fort du Lomont (Vermondans - 25). Nommé caporal en avril, il suit le peloton des élèves officiers, quand la guerre éclate.

Le 2 août 1914, le Caporal et ses quatre hommes quittent Joncherey (Territoire de Belfort - 90) et prennent la route qui monte vers Faverois et s'arrête vers la ferme isolée de la Famille Docourt où résident, M. et Mme Louis DOCOURT, leurs fils Ernest et Casimir, 20 et 19 ans, leur fille Adrienne Nicolet et leur petite-fille Fernande Nicolet, 2 ans et demi.

Dix minutes plus tard, Adrienne, la fille de la maison qui est allée chercher de l'eau à quelques cinquante mètres, apercevant des « casques à pointe » revient à la ferme en crient « Voilà les Prussiens ! Voilà les Prussiens ! ». C'est la patrouille allemande à cheval qui chemine entre deux champs de blé, à la lisière du Bois des Coupes, avec à sa tête le Sous-Lieutenant prussien Albert MAYER (1892-1914).

Albert MAYER, monté sur son cheval, saute au milieu de la chaussée, en contrebas, et s'élance au galop vers Joncherey. André PEUGEOT se projette hors de la cour, vers l'accotement de la route, se met dans la position du tireur à genou et crie à l'officier : « Halte-là, halte-là ».

Il a le temps de tirer une fois, atteint Albert MAYER qui lui envoie trois coups de revolver, sans que l'on puisse savoir lequel des deux hommes a appuyé le premier sur la détente. Deux balles se perdent, mais la troisième atteint le Caporal PEUGEOT à l'épaule droite et sort par l'épaule gauche en sectionnant l'aorte. Mortellement blessé, André PEUGEOT laisse tomber son arme, fait quelques pas vers la maison et s'effondre contre l'appentis placé devant la porte d'entrée.

Les soldats français prennent aussitôt leurs armes et tirent sur

Albert MAYER qui a déjà dépassé la maison Docourt tout en s'engageant dans la descente vers Joncherey. Il s'affaisse sur sa selle, lâche son sabre et son revolver, puis tombe de cheval. André PEUGEOT, Albert MAYER sont les deux premiers soldats tués lors de la Guerre 14-18.

La mort d'André PEUGEOT devient rapidement un enjeu de propagande. Présenté comme une victime de l'agression allemande, il est glorifié comme un patriote mort pour la défense de la patrie. En 1922, un monument est inauguré à Joncherey en sa mémoire par le président POINCARÉ, mettant en avant son sacrifice. Son nom orne des rues à Montbéliard, Paris et d'autres villes. Toutefois, ce symbole est utilisé à des fins diverses, notamment durant l'entre-deux-guerres et l'Occupation. Le titre de premier mort pour la France de la Guerre 14-18 lui est parfois contesté. Il est vrai que le Caporal PEUGEOT est mort 36 heures avant la déclaration de guerre. Pour le Colonel Guy BAGUERET (1932-2024), cet argument n'a pas de sens. « On est certes à 36 heures de la déclaration de guerre, mais vous savez, la guerre ça ne se déclenche pas à la minute près, ça se prépare. Et puis les Allemands avaient quand même violé la frontière. »

Pour Guy BAGUERET, le monument érigé en honneur du Caporal PEUGEOT à Joncherey, inauguré en 1922 par le président du Conseil, témoigne de l'importance du soldat. A noter que ce monument sera détruit en 1940 par les Allemands et un nouveau sera reconstruit après-guerre.

Avec le temps, la mémoire du Caporal PEUGEOT évolue. Lors des commémorations, son histoire sert à souligner l'absurdité des conflits et à promouvoir la paix. En 2014, pour le Centenaire de la guerre, une cérémonie réunit les mémoires française et allemande, scellant dans un même monument la terre des sépultures d'André PEUGEOT et de son adversaire Albert MAYER. Ce geste symbolise la réconciliation et la dénonciation des sacrifices inutiles de la jeunesse dans les guerres.

Enfin, voici le libellé de son acte de décès dressé à la mairie de Joncherey. « Le 2 août 1914, dix heures, Jules, André Peugeot, né à Etupes (Doubs) le 11 juin 1893, caporal au 44e R. 1. au fort du Lomont (Doubs), âgé de 21 ans, fils de Jules, Albert Peugeot, employé d'usine, âgé de 48 ans et de Francine, Marie, Frédérique Péchin son épouse, âgée de 49 ans, institutrice, demeurant ensemble à Etupes (Doubs), est décédé devant l'ennemi vers la maison Docourt Louis, à Joncherey ». Ont signé : Louis Docourt père, Ernest Docourt fils, Charbonnier, maire de Joncherey.

Gérard PATOIS – Porte-Drapeau
Section des Anciens Combattants
Frambouhans / Saint-Julien-lès-Russey.

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Des nouvelles de la communauté chrétienne La vie de l'Église catholique au village



Habemus Papam, nous avons un Pape :

Le 8 mai dernier, les cloches de notre village ont retenti avec joie, c'est pourquoi, nous ne pouvons pas commencer notre page sans rappeler la bonne nouvelle pour l'ensemble des catholiques du monde entier :

HABEMUS PAPAM

Ce jour-là, Monseigneur Robert Francis Prevost est élu pape par le conclave après seulement quatre tours de vote, succédant au Pape François et devenant ainsi le premier pontife américain et péruvien.



Notre nouveau Pape Léon XIV devient donc l'évêque du diocèse de Rome, le chef de l'Église catholique et le chef d'État monarchique du Vatican. Son rôle est de nommer les hauts représentants de l'Église catholique, de s'assurer que les règles de la religion sont respectées, ou encore de veiller à ce que les croyants ne se divisent pas. L'une de ses principales missions est aussi de transmettre le message de Jésus, fils de Dieu.

Continuité et nouveautés dans l'organisation de nos paroisses sur le secteur

CELEBRER ANNONCER SERVIR

PROXIMITE ANNONCER ORGANISER

« Ces tria munera expriment et stimulent la foi en Jésus Christ des communautés. En les vivants c'est le Christ qui, par sa grâce, prend place dans nos vies. » ces paroles sont de notre Archevêque Jean-Luc BOUILLERET à l'occasion de différentes interventions.

Depuis 1997 le diocèse de Besançon est constitué de 13 doyennés et de 67 paroisses répartis en 3 zones épiscopales (Haut de Saône, Doubs, Besançon et alentours). Avec le nombre de prêtres décroissant, l'Eglise est en mutation. Effectivement, de 2000 à 2023 nous sommes passés de 142 à 59 prêtres de moins de 75 ans. Ceci fait que la géographie des paroisses ne peut que changer. C'est pourquoi, en 2025, le diocèse a été réparti en 13 paroisses, contre 67 précédemment. Chacune de ces 13 paroisses sera constituée de « secteurs missionnaires » et d'une multitude de « communautés fraternelles » selon les actes du Synode d'octobre 2019 dans le décret n°1. Cette année, 7 paroisses ont franchi le pas, en attendant 2026 pour les 8 autres.

Les paroisses du Val de Morteau, du plateau du Russey et de Maîche fusionnent désormais sous une seule entité, la Paroisse Saint-Éloi du Haut-Doubs Horloger. Ce nom a été choisi suite à un sondage ouvert à tous. Frambouhans fait donc partie de cette nouvelle grande Paroisse.

Ces nouvelles paroisses, dont la nôtre, seront gouvernées par un curé, un ou plusieurs vicaires, un ou trois coopérateurs paroissiaux, et une Equipe de Coordinateurs Pastorale (ECP). En ce qui nous concerne :

- le curé en charge sera administrateur et c'est Michel Jeanpierre
- Le vicaire est Jean-Pierre Poirot
- Les trois coopérateurs sont Christine Beuque, Philippe Bulliard et Séverine Clémence
- L'équipe ECP est composée de huit personnes réparties sur Morteau, Le Russey et Maîche qui sont : Didier

Chopard Lallier, Françoise Chopard, Corinne Faivre, Emmanuelle Feuvrier, Michel Humbert, Thierry Ligier, Philippe Parrenin et Jean Philippe Sandoz.

Au quotidien, cette transformation entraîne des changements, notamment les messes du dimanche seront moins fréquentes sur notre secteur et nous devrons nous déplacer. Nous sommes tous invités à prendre en main notre vie de Chrétien.

Des évènements religieux tout au long de l'année 2025

Baptême

Jade Boullier, fille de Dylan Boullier et Jennifer De Korte de Frambouhans a été baptisée à Maîche le 22 juin 2025.

Mariage



- **Sonia Legrand et Julien Dujardin** du Grau du Roy se sont mariés à Frambouhans le 10 mai 2025.
- **Camille Brisebard et Lucas Larçon** de Cernay l'Eglise se sont mariés à Frambouhans le 31 mai 2025.
- **Salomé Jacquot et Jérémy Chardon** de Charquemont se sont mariés à Frambouhans le 5 juillet 2025.
- **Océane Reufly et Mike Sergent** de Frambouhans se sont mariés à Frambouhans le 12 juillet 2025.

La Toussaint

Le temps de prière et de recueillement de l'après-midi de la Toussaint a permis de faire mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année et ayant un lien avec Frambouhans :



- **Renée Patois**, qui nous a quittés en mars 2025, à l'âge de 88 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église Saint Sébastien de Frambouhans.
- **Jeanine Bosquet** née Nicoli, qui nous a quittés en mars 2025, à l'âge de 79 ans.
- **Jeanne-Antide Monnot**, née Brossard qui nous a quittés en mai 2025, à l'âge de 88 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église Saint Sébastien de Frambouhans.
- **Jerôme Boulanger** qui nous a quittés en août 2025, à l'âge de 35 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église Saint Sébastien de Frambouhans en septembre.
- **Monique Corneille**, née Huot-Marchand, qui nous a quittés en septembre 2025, à l'âge de 94 ans.
- **Johann Boullier** qui nous a quittés en septembre 2025, à l'âge de 51 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église Saint Sébastien de Frambouhans.
- **Thierry Seigne**, qui nous a quittés en septembre 2025, à l'âge de 64 ans.
- **Camille Laubert**, née Chatelain qui nous a quittés en octobre 2025, à l'âge de 96 ans, dont les funérailles ont été célébrées en l'église Saint Sébastien de Frambouhans.
- **René Dumont**, qui nous a quittés en octobre 2025, à l'âge de 81 ans.

Lors de ce moment, toute personne souhaitant faire mémoire d'un défunt récent a pu le faire en venant allumer à son tour un lumignon et prononcer son nom si elle le souhaitait.

Qu'ils reposent dans la Paix !

Généralement, après ce temps de prière, les familles se retrouvent au cimetière pour avoir un temps de recueillement pour les personnes défuntes. La chapelle Saint Roch, située au cimetière, est ouverte et des lumignons ainsi qu'un décor floral y sont déposés pour l'occasion.

Des messes et des temps de prières tout au long de l'année

Tout au long de l'année, en semaine ou le dimanche, des messes et des temps de prière résonnent dans notre église Saint-Sébastien. Même si chaque temps de prière est important quel que soit son ampleur ou sa ferveur, nous nous permettons d'en relever quatre qui ont eu lieu depuis le dernier bulletin municipal.

La veillée de Noël 2024

La veillée de Noël, qui célèbre la naissance de Jésus, a été fêtée dignement en notre église. Au vu du nombre de personnes présentes ce soir-là, on peut dire que ce temps reste important pour beaucoup de monde et nous en sommes heureux. Afin de permettre à tout le monde de se retrouver, la veillée de Noël à Frambouhans se déroule en deux temps :

- un conte mimé par des enfants
- un temps de prière avec un diaporama en fond qui permet à l'Assemblée de participer plus facilement.

Le conte de 2024 écrit par l'équipe mettait en valeur 5 qualités : la reconnaissance, la générosité, l'entraide, la solidarité et le soutien. Des enfants, au fil de la lecture, faisaient vivre l'histoire. Dans l'ombre une petite équipe d'adolescents a aidé au bon déroulement de la veillée. Merci à tous pour cette aide précieuse.

Ce joli conte enneigé a laissé ensuite place aux chants et au recueillement partagé par une belle assemblée de tout âge. Chacun s'est quitté en entonnant « Les Anges dans nos Campagnes » et en partageant un sablé en forme d'étoile. Une veillée où nos 5 sens comme les 5 qualités du conte ont été mis en éveil.



La Saint Sébastien 2025

La Saint Sébastien a été fêtée le dimanche 26 janvier par une célébration religieuse où l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont nous a fait l'honneur de jouer plusieurs morceaux de son répertoire, un cor des Alpes réhaussant cette célébration. La chorale accompagnée de l'organiste apporte elle aussi du corps à cette belle célébration. Puis, par habitude, tous ceux qui le souhaitent se retrouvent autour d'un verre de l'Amitié offert par la Municipalité. C'est une autre et belle façon de célébrer notre Saint Patron.



1^o novembre 2025

Comme dit ci-dessus, un temps de prière est proposé afin de prier pour ceux qui nous ont quittés depuis la Toussaint 2024.

Commémoration décalée du 11 novembre :

Le 16 novembre dernier, lors de la journée du Secours Catholique, une célébration a eu lieu dans l'église avec le concours de l'Harmonie de Maîche, des choristes et de l'organiste afin de commémorer l'armistice du 11 novembre. Cette célébration est décalée dans le temps afin de pouvoir faire une cérémonie avec de la consistance.

Le temps a fait que suite à cette belle célébration, Porte-Drapeaux, Anciens Combattants, Conseil Municipal, Musiciens, adultes et enfants de l'école primaire se sont retrouvés à l'intérieur de l'église au côté de la présidente du Conseil Départemental du Doubs pour un hommage devant la plaque dédiée aux morts de la guerre. Un temps de recueillement et de mémoire envers les « Morts pour la France » des villages de Saint-Julien-lès-Russey et de Frambouhans a été pris avec sérieux avant que les enfants du primaire chantent des paroles pleines d'espoir et de sagesse. L'Harmonie de Maîche a clôturé ce temps solennel avec un morceau musical bien apprécié, puis chacun a accepté le verre de l'amitié offert par la Municipalité à la Salle des Tilleuls.



Entretien du bâtiment

Le bâtiment de l'église est affecté au culte catholique. Les portes sont ouvertes et fermées tous les jours, même le week-end. Merci aux bonnes volontés qui permettent à toute personne de franchir ce lieu de culte quel que soit le jour et quel que soit le temps.

L'intérieur du bâtiment est entretenu par des bénévoles. Le ménage se fait avec motivation MAIS si des personnes pouvaient rejoindre ces bonnes volontés une fois par an pour les aider, elles seraient accueillies à bras ouverts. Pour aider à l'entretien, il suffit juste d'être volontaire et motivé pour entretenir notre patrimoine à tous.

L'église est fleurie, à l'extérieur par la municipalité, à l'intérieur par des bénévoles. Merci à tous.

A Frambouhans, la municipalité fait attention à ce que l'église reste en bon état. Suite à une intervention en 2024 sur la flèche du bâtiment, il s'est avéré que des travaux supplémentaires devaient être entrepris sur la poutre qui maintient la flèche. Ces travaux ont été effectués à l'automne dernier.



Hommage

Cette année l'équipe paroissiale a perdu une cheville ouvrière : Renée Patois. Nous souhaitons ici lui rendre hommage pour son engagement au sein de notre Eglise. Elle a œuvré dans beaucoup d'endroits pour l'Eglise et pour les églises en s'impliquant dans un certain nombre d'associations, comme par exemple « les vitraux de Mannessier » aux Bréseux ou « les Amis des Orgues » du secteur. Elle a été également active au sein du Diocèse pour le monde Chrétien et a œuvré pour mettre en valeur le Patrimoine religieux de notre région entre autres la Commission des Arts Sacrés. Ce ne sont que quelques exemples de ses engagements extérieurs à notre village.

A Frambouhans, elle a été active, pour ne pas dire très active au sein de notre Paroisse, tant au niveau de la catéchèse qu'au bon entretien de notre église. Elle faisait partie de ces petites mains dans l'ombre qui veillent au bon déroulement des différents évènements. Certes, elle n'était pas seule, mais a été bien souvent le moteur de l'équipe. Elle était une personne investie et de transmission

Par sa personnalité les échanges pouvaient être parfois explosifs mais toujours constructifs. D'une culture incroyable, les échanges étaient pour nous des enseignements et des encouragements pour notre investissement dans l'Eglise. Avant gardiste, elle avait à cœur de faire vivre l'église avec ou sans prêtre, l'essentiel était de rassembler dans une même foi. Par exemple, elle était à l'initiative des célébrations intergénérationnelles et la littéraire qu'elle était passait des heures à lire et relire le conte de Noël pour que points et virgules respectent la langue de Molière. Discrète sur sa chaise vers le pilier, elle avait un œil sur tout. A la fin de la célébration, elle pouvait dire combien il y avait de personnes dans l'assemblée : information importante pour préparer les hosties pour la prochaine célébration ! Et bien sûr tous ces moments se terminaient en grignotage salé ou sucré et en buvant un petit coup : vin blanc liquoreux et petites bulles étaient ces préférés. Pour tout ça : Merci !!

L'équipe paroissiale la remercie pour tout ce qu'elle a apporté et accompli. Elle lui adresse ses pensées affectueuses, et lui assure de ses prières.



Catéchèse

La catéchèse continue son bout de chemin en s'adaptant aux demandes et en faisant avec les personnes disponibles. Chacun, enfants et adultes se déplace afin d'apprendre la vie de Jésus et de réfléchir sur sa foi. La catéchèse est marquée par des rencontres, des célébrations, des temps forts mis en place par ces personnes engagées, merci à elles.

Durant la catéchèse les enfants ont la possibilité de participer à des moments importants dans la vie d'un chrétien. Ces moments, cités ci-dessous, ce sont de grandes fêtes autant pour les enfants que pour les familles.



La Première des Communions a été célébrée le 25 mai 2025 à Charquemont. **Lola Allemand, Ombeline Dartevelle, Marilou Dubail et Timéa Lab** ont reçu pour la première fois l'eucharistie.

La Profession de Foi a été célébrée le 1^{er} juin 2025 à Charquemont lors de laquelle **Léo Dubail** a fait le choix de renouveler ses vœux de baptême. Durant leur retraite aux Fontenelles, les jeunes faisant partie des « 13/15 » les ont accompagnés dans leur démarche.

La Confirmation a été célébrée le 19 octobre 2025 aux Fins. **Emilie Biwersi et Lisa Allemand**, parmi une vingtaine de jeunes du doyenné Haut-Doubs Horloger, ont été marquées par l'Esprit Saint en présence du vicaire général Christophe Bazin.

Après la catéchèse, les adolescents souhaitant continuer peuvent le faire de différentes manières, soit pour les « 13-15 » en allant aux « groupes ados », soit pour les plus de 15 ans en allant à l'aumônerie à Morteau et / ou en se préparant sur le chemin de la Confirmation. A Frambouhans, **Emilie Biwersi, Flora Oudot et Lisa Allemand** ont continué ce parcours.

Et pour 2026 ?

L'envie de se retrouver pour un temps de communion, de prière, de réflexion ou d'échanges, reste la même. Cependant, comme il l'a été écrit plus haut, nos habitudes vont être bousculées, mais toutes les personnes concernées feront pour que chacun puisse s'y retrouver.

Du fait de l'étendue de notre nouvelle Paroisse, notre Saint Patron Saint Sébastien sera honoré pour une fois en avance, le dimanche 18 janvier 2026. Nous vous invitons à nous retrouver pour une messe en son honneur.

L'équipe fera au mieux pour faire perdurer les temps forts de l'année.

L'équipe paroissiale...

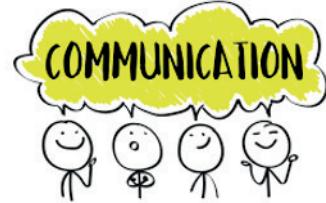
Notre organisation paroissiale fonctionne bien. Chacun à son rôle à jouer : gestion des quêtes, ouverture et fermeture des portes de l'église, préparation des messes, chauffage, ménage, installation de la crèche.... Elle fonctionne bien, cependant, nous renouvelons nos souhaits d'ouverture : que toute personne désirant se joindre d'une manière ou d'une autre à l'équipe soit la bienvenue.

Des documents à disposition...

- la feuille hebdomadaire donne toutes les informations concernant l'ensemble de la vie de la Paroisse. Cette feuille est placée, autant que possible, dans chaque église dès le samedi matin.
- le planning des messes, pour plusieurs mois, est également mis à disposition dans chaque église.

Des moyens de communication...

- blog-paroisse : upmaiche.com
- blog du diocèse : diocese-besancon.fr
- courriel : upmaiche@wanadoo.fr
- courriel de l'équipe paroissiale de Frambouhans : paroisse.frambouhans@gmail.com
- téléphone de la cure de Maîche : 03.81.64.09.84.
- en cas de décès : 07.71.88.25.47.



Vœux pour 2026...



En cette fin d'année où les vœux éclosent de toutes parts, nous souhaitons une belle longue vie à notre nouvelle grande **Paroisse Saint-Éloi** du Haut-Doubs Horloger et nous souhaitons que chacun puisse y vivre pleinement.

L'équipe Paroissiale

Colette, Laurence, Philippe, Sandrine et Sophie

THE MUPPET'S BAND

Président : CASSARD Charles

Trésorier : BONNÉCUELLE Cédric

Secrétaire : FAIVRE Laurent

Tous nos vœux de santé et de bonheur à toutes et tous pour 2026.

« La musique commence là où s'arrête le pouvoir des mots » R. Wagner

En 2025 nous avons animé un apéritif concert pour la fête du village d'Authume au mois d'avril, une soirée jazz à Vandoncourt en juin, un marché de Noël à Arbois le 29 novembre, les vœux du Maire et l'inauguration du petit Mag ... à Frambouhans bien sûr !



LES AILES DE LA CENDRÉE

Président : PUMPEL Michel
Trésorier : SPIESSER Gabriel
Secrétaire : PARRA Régis

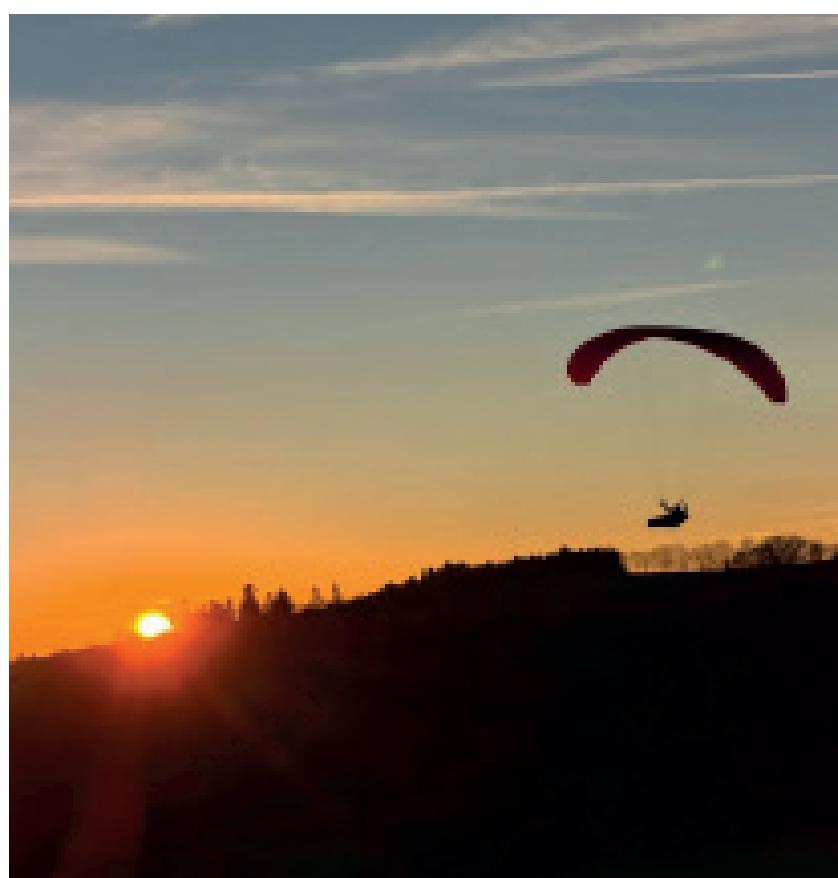
Club de parapente FFVL

Adresse du club :
15 grande rue
25140 Frambouhans
06 23 70 41 20

Vous rêvez de voler, de toucher les nuages ...

Venez nous rejoindre

Nous vous proposons des vols en biplace afin de découvrir notre région d'un autre œil et de vous faire découvrir notre sport



ASSOCIATION SPORTIVE DE FRAMBOUHANS



Président : Anthony Dolivier

Trésorière : Emilie Costille

Secrétaire : David Aubry

Comité : Anne Sophie et Xavier Adobati, Audrée Aubry, Matthieu Costille, Sophie Pierre, Yannick et

Marie Boullier , Julien Odin, Pascal Dolivier, Morgane Hardy, Jordan Mougin

Entretien du terrain : Pascal Dolivier (Tonte), Thierry Bobillier (Traçage)

Coachs :

- **U6/U7** : Anthony Bobillier
- **U8/U9** : Grégory Greasel, Stéphane Delacote
- **U10/U11** : Kévin Morneau, François Moras
- **U12/U13** : Dimitri Guillemin
- **Entraîneur Senior masculin** : Franck Perrot, Melvin Dietrich
- **Entraîneur Senior féminin** : Dorian Personeni, Jordan Mougin

Arbitre de club : Gregory Pierre

Entretien du terrain : Pascal Dolivier

Entretien du bâtiment : Xavier Adobati

Le club compte désormais 134 licenciés dont 60 enfants.

la saison 2024-2025 a été marqué par la montée de notre équipe fanion en D3, division où nous évoluons cette saison avec l'objectif de figurer au mieux et en tout cas d'assurer le maintien.

Notre équipe féminine loisirs poursuit sa route avec 16 filles, des entraînements chaque semaine et des matchs environ tous les mois. L'ambiance est au rendez-vous et les progrès sont encourageants.

Une équipe vétéran d'environ 25 joueurs a également vu le jour, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de continuer à jouer pour le plaisir, sans esprit de compétition et sans contraintes. Là aussi, entraînements et matchs amicaux permettent d'entretenir l'ambiance dans le groupe.

Le club s'est bien restructuré avec pas moins de 12 entraîneurs pour s'occuper de nos équipes, des bénévoles dont il faut saluer l'engagement, tout comme celui des membres du comité où chacun apporte ses compétences

On compte sur vous pour venir encourager nos équipes, le vendredi soir parfois mais plus souvent le samedi ou le dimanche. Et on vous espère également nombreux lors de nos traditionnelles manifestations que sont la fête de la musique, le Framboucan, le loto et la vente de notre calendrier.

Merci à vous de votre soutien et merci à la commune d'avoir financé un nouvel éclairage pour le stade, un effort financier auquel nous avons tenu à participer, grâce aux bénéfices réalisés lors de nos manifestations.



CLUB DE L'AMITIÉ

Président : Louis RELANGE

Vice-présidente : Monique BERNARD

Trésorier / Secrétaire : Chantal PANNE

Assesseurs : Maurice COURTOIS, Hubert VILLEMAIN, Dominique PERROT

Le Club de l'Amitié est une association où des personnes apprécient de se rencontrer au fil des mois et des saisons. Nous aimons jouer, parler, rire et apprécions les bonnes choses. Cette année, pour vous donner envie de nous rejoindre, je vais tenter de faire saliver vos papilles

Janvier



Rencontres amicales avec entre-autres la dégustation de belles et bonnes galettes bien brillantes et croustillantes. Chacun a sa part et repart avec ou sans la couronne mais content de son après-midi.

Février

Lors de notre annuel concours de tarot Inter-Clubs nous avons dégusté le traditionnel jambon – salade si cher à notre Haut-Doubs avant de finir par l'or de nos fromageries locales : le comté et par des gâteaux tout aussi délicieux. Je ne sais pas si c'est le repas ou l'envie de jouer au tarot, en tout cas, notre concours a rencontré un franc succès puisque pas moins de 112 joueurs sont venus s'affronter amicalement mais très sérieusement ! Merci à toute notre équipe qui a assuré de la mise en place de la salle, jusqu'au rangement en passant par la tenue de la buvette ou l'organisation du concours, sans oublier la préparation et le service du repas.



Mars



En ce début du mois de mars nous avons partagé une bonne choucroute au restaurant de la Gare aux Ecorces. Que c'est agréable de tous se retrouver autour d'une table à parler du bon temps et à partager quelques anecdotes !



Avril

Le mois d'avril arrivant, c'est avec plaisir que nous avons mis à l'honneur notre secrétaire en lui souhaitant un très bon 80° anniversaire. Superbe gâteau partagé entre tous. Il n'en restait pas une miette !



Mai



Mai nous a donné des ailes et nous sommes partis en excursion le temps d'une journée avec le Club de Trévillers. A l'image du thème culinaire de cette page, notre journée s'est déroulée en trois temps. Le matin, visite du Hameau du Fromage à Cléron. Que de senteurs et d'envie de goûter tous ces fromages. Après cette mise en bouche, c'est le restaurant Gustave Courbet à Ornans qui nous a accueillis. Pour finir cette journée gustative, c'est la gourmandise qui nous a accueilli au sein de la Fabrique du Chocolat à Ornans. Journée bien remplie et qui nous a tous enchantés.



Mai marque également la fin de la saison 2024/2025 du Club, qui s'est clôturée, vous vous en doutez peut-être, par un excellent repas au restaurant.

Juin à septembre

Nos sorties gastronomiques font une petite pause, mais on peut aussi partager un verre en jouant à la pétanque. Les rendez-vous sont pris durant ces mois estivaux.





Octobre

En octobre dernier, nous avons ouvert la saison 2025/2026 du Club en commençant par un bon moment festif autour d'un gâteau pour les 80 ans de notre Vice-Présidente Monique Bernard. Le gâteau fut délicieux à en croire les assiettes vides.



Novembre

A l'approche des fêtes, nous n'avons pas envisagé de grand repas, mais comme à son habitude le Club offre gâteaux et boissons en fin de journée.



Décembre



A l'heure où je vous écris, décembre n'est pas encore passé, mais nous avons prévu de nous retrouver pour fêter Noël comme il se doit en partageant un repas tous ensemble. Sans aucun doute, il sera très apprécié comme à l'accoutumée et chacun repartira heureux de ce moment de partage.

Bienvenue

J'espère avoir réussi à titiller vos papilles et à vous donner envie de nous rejoindre lors de l'une de nos prochaines rencontres que vous retrouverez dans un petit mémo ci-dessous.

L'année dernière dans le bulletin j'écrivais que « je constatais avec amertume que depuis presque cinq ans aucun nouveau participant n'a poussé la porte pour nous rejoindre !... » Cette année, je peux écrire avec plaisir qu'au nom du Club je souhaite la bienvenue à Dominique Perrot qui a poussé la porte de la salle des Marronniers pour venir nous retrouver tous les 15 jours. Avec lui, nous sommes actuellement 19 adhérents.



Condoléances



Si le fonctionnement du Club est marqué par de très bons moments chaleureux, malheureusement d'autres moments marquent aussi la vie de notre Club. En son nom, je renouvelle ici nos condoléances pour le décès de Camille Laubert. Camille a été une fidèle du Club et depuis fort longtemps. Lors des différentes manifestations du Club, elle répondait toujours présente tant que sa santé le permettait et a toujours partagé son sourire et sa bonne humeur... « Elle aimait le monde... »

Bilan

C'est avec un peu d'humour que j'ai écrit cette page, mais vous vous doutez bien que notre Club ne se résume pas à manger ou à partager un verre, nous nous rencontrons d'octobre à mai, un mercredi sur deux de 14h à 18h pour partager un après-midi bien agréable en jouant au loto puis au tarot. Nos placards contiennent d'autres jeux pour ceux qui le souhaitent. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à me contacter ou à contacter l'un des membres du bureau, vous serez le bienvenu.

Mémo

Rencontres pour les membres de notre Club pour 2026

- 7 janvier avec la galette
- 21 janvier
- 11 février
- 18 février - concours de tarot
- 25 février avec la choucroute
- 11 mars
- 25 mars
- 8 avril
- 22 avril
- 6 mai
- 20 mai repas de fin de saison
puis reprise de la pétanque

Pour les amateurs de concours de tarot, voici les dates des concours Inter-Clubs 2026 :

14 janvier à Maîche
28 janvier à Trévillers
4 février au Russey
18 février à Frambouhans ←
4 mars à la Chenalotte
18 mars à Charmoille
1° avril à Damprichard



Vœux

Au nom du Club, je vous souhaite à toutes et à tous une BONNE ANNEE et une BONNE SANTE pour 2026.



Pour le Club,

Louis Relange

FRAMBOU'CAN

Président : GUINCHARD Vanessa

Vice-président : TOURNIER Thomas

Secrétaire : CAILLE Myriam

Trésorier : OUDOT Emilie

Trésorier adjoint : LAMBERT Ludovic

Membres :

- DELAVELLE Florence,
- GRUX Fabrice,
- RICORDEAU Agnès
- VILLEMAIN Franck



L'association Frambo'can a été créée en octobre 2023 en ayant pour but de favoriser et développer l'accès à la culture et à la musique sur notre territoire.

Cela fait maintenant cinq étés que le Frambo'can fait vibrer Frambouhans.

Le festival attire chaque année de nombreux festivaliers. Deux soirs de folie musicale derrière la mairie et l'église, avec une programmation aussi riche que variée



Mais le Frambou'can ce n'est pas juste de la musique, c'est une belle énergie collective.

65 entreprises et 4 collectivités (Région, Département, CCPM, Commune de Frambouhans) soutiennent le Frambou'can, ce qui permet de maintenir la gratuité de l'événement.

Les 27 et 28 juin 2025, avec le soleil de notre côté, cette 5ème édition a été un grand succès grâce à la présence de près de 6000 festivaliers repartis sur les 2 soirs, de groupes de musique divers et variés ainsi que l'investissement des associations pour la tenue des stands de nourriture et de notre partenaire depuis le début CAVALCADE PRODUCTION.

Le feu d'artifice tiré entre 2 concerts le samedi soir, a ajouté une touche d'émerveillement pour cette 5ème édition.



Le FRAMBOU'CAN vous donne déjà rendez-vous les 26 et 27 juin 2026 pour la 6ème édition et vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2026.

ACCA

Président : Jérémie VERMOT-DESROCHES

Vice-président : Tom PETIT

Trésorier : Dominique PETIT

Secrétaire : Mickael LAB

Membres : Laura et Frédéric THIEBAUD

Adresse : 20 grande rue 25140 FRAMBOUHANS

Saisons 2024-2025 :

Chères habitantes, chers habitants,

Comme chaque année, l'Association Communale de Chasse (ACCA) tient à remercier chaleureusement tous les habitants pour leur soutien et leur participation à nos diverses initiatives.

Nous avons, entre autres, organisé une nouvelle édition du nettoyage de printemps. Grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles, cette matinée a été une nouvelle réussite, permettant de préserver la beauté de notre environnement naturel. Merci à toutes celles et ceux qui se sont investis pour cette belle cause !

Un autre point important à signaler est la présence croissante du lynx dans nos forêts. Cet animal, qui faisait autrefois partie intégrante de la faune locale, semble faire son grand retour dans notre région. Bien que sa réapparition soit un signe positif pour la biodiversité, elle présente également de nouveaux défis. Le principal danger pour le lynx reste en effet la circulation routière. Les routes et chemins fréquentés représentent un risque majeur pour cette espèce, souvent victime de collisions avec les véhicules. Nous invitons donc chacun à être particulièrement vigilant lors de vos déplacements, notamment en période de faible visibilité, et à signaler toute observation de lynx afin d'aider à suivre l'évolution de cette population.

Les membres de l'ACCA souhaitent à toute la commune de très bonnes fêtes de fin d'année, et vous assurent de leur engagement constant pour la préservation de notre environnement naturel.

Nous restons disponibles pour toute question ou suggestion, et vous remercions encore une fois pour votre soutien et votre compréhension.

Bien cordialement,

Les membres de l'ACCA.

FRAMBOUHANS



et ailleurs

LA MARPA « LES VERGERS DE MONTJOIE »



2025 marque les 25 ans de la MARPA !!

Un quart de siècle de vie, d'histoires, de liens, de joies partagées.

Nous avons fêté l'événement le 22 novembre, en présence des résidents, familles, élus et bénévoles. Une belle journée sous le signe de la convivialité et de la joie.



La MARPA est une Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie, située au centre de Maîche. Le concept a pour objectif de fournir aux personnes âgées un lieu et une qualité de vie qui préservent leurs repères, leurs habitudes antérieures et qui visent à maintenir leur autonomie dans un climat convivial.

Nous accueillons au sein de notre établissement, toute personne de 60 ans et +, dès lors que vous êtes autonome et valide. Vous pouvez bénéficier de toutes les aides extérieures dont vous disposez actuellement à votre domicile (Infirmières, kiné, aides à domicile...)

Les résidents disposent d'un appartement qu'ils aménagent et agrémentent selon leurs souhaits. Chacun est équipé d'une kitchenette, d'une pièce de vie et d'un coin « nuit » ainsi que d'une salle de bains adaptée.

Un espace extérieur privé leur permet de profiter de moments agréables.

La vie à la MARPA se déroule dans un cadre familial et convivial, « comme à la maison » avec un personnel dévoué et disponible.

Les repas sont préparés sur place par les salariés aidés pour l'épluchage, par exemple, par les résidents, forts de leurs conseils avisés sur les plats proposés et réalisés.

Pour agrémenter les journées, bon nombre d'activités et animations sont proposées aux résidents, telles que gym douc, après-midis musicaux, musicothérapie, atelier floral, rencontres intergénérationnelles, sorties au restaurant, chorale, messe...

N'hésitez pas à nous rendre visite ou venir partager un peu de votre temps libre avec les résidents (jeux, chants, échanges...)

La Responsable, Mme VAUTHIER Valérie



Le CIAS

L'activité du CIAS en 2026 :

- Le portage de repas

Ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes handicapées ou les personnes temporairement fragilisées. Il est possible de commander des repas du lundi au dimanche, les livraisons sont assurées du lundi au vendredi.

Chaque repas est composé d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert, d'un potage et de pain. Le tarif est de 11€ livraison comprise.

- Le maintien à domicile

Le CIAS accompagne les personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, dans leur démarche pour la mise en place d'aide à domicile, de téléalarme, etc.

- Le CIAS accompagne également les familles pour le dépôt des dossiers d'aide sociale et d'obligation alimentaire.
- La domiciliation

Le CIAS peut accorder une adresse aux personnes qui en seraient dépourvues temporairement, leur permettant de faire valoir leurs droits.

Les actions en 2026 :

- Ateliers « et si on parlait de nous ? »

Le CIAS en lien avec l'UDCCAS (l'Union départementale des CCAS), proposera des ateliers d'expression et d'écriture aux personnes âgées de 60 ans et plus. Durant 5 semaines, une dizaine de personnes se réunira 2 heures par semaine dans les locaux de la MARPA. Une exposition se tiendra à l'issue des ateliers.

Renseignements et inscription au CIAS.

- Tournez villages – seconde édition

Durant l'année 2025, le CIAS est allé au plus près des habitants du territoire au travers des journées et soirées « Tournez Villages ». Fort du succès de cet évènement, celui-ci sera renouvelé au second trimestre 2026.

Coordonnées du CIAS : voir page suivante.

Le RPE : Relais Petite Enfance

- Conseils et informations sur les modes d'accueil aux futurs parents
- Soutien et accompagnement des pratiques professionnelles des assistants maternels
- Ateliers éducatifs en itinérance sur le territoire

Voir informations sur la plaquette

France Services

- Information de premier niveau et aide aux démarches en ligne en lien avec les 13 opérateurs nationaux dont : La Poste, France Travail, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Ministère de l'intérieur et de la justice, Direction générale des finances publiques, URSAFF, France Renov', Chèque énergie.

Situé au 8 rue de la Gare 25120 Maîche.

Horaires d'ouverture :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| • Lundi 9H-12H / 13H30-18H | • Jeudi 9H-12H / 14H-17H |
| • Mardi 9H-12H / 14H-18H | • Vendredi 9H-12H |
| • Mercredi 9H-12H | |

03.81.64.17.06 (tapez 3)



Pays de Maîche
Centre Intercommunal
d'Action Sociale



Animatrices :

Evy CHATELAIN et Manon LAB

Permanences téléphoniques :

Mardi : 9h à 12h

Jeudi : 15h à 17h

Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 15h

Accueil sans rendez-vous :

Mardi de 9h à 12h

Rendez-vous sur demande

Les communes concernées sont : Battenans Varin, Belfays, Bief, Burnevillers, Cernay l'Eglise, Chamesol, Charmauvillers, Charquemont, Cour Saint Maurice, Courtefontaine, Damprichard, Ferrières le Lac, Fessevilliers, Fleurey, Fournet Blancheroche, Frambouhans, Glère, Goumois, Indevillers, Les Bréseux, Les Ecorces, Les Plains et Gds Essarts, Les Terres de Chaux, Liebvillers, Maîche, Mancenans Lizerne, Montandon, Montancy, Mont de Vougney, Montjoie le Château, Montécheroux, Orgeans Blanchefontaine, Rosureux, Saint Hippolyte, Soulce Cernay, Thiébouhans, Trévillers, Urtière, Valoreille, Vaucluse, Vauclusotte, Vaufrey.

Qui sommes-nous ?

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Maîche est un établissement public au service des habitants et des communes du territoires.

Il met en oeuvre la politique sociale de la communauté de communes et développe des actions de proximité au service des habitants.

Comment fonctionne-t-il?

Il est composé d'un conseil d'administration dont le président de droit est le président de la communauté de communes, des membres élus communautaires et des membres publiques associés, nommés par le président.

Où nous trouver?

8 rue de la Gare
25120 MAICHE

Comment nous joindre?

03.81.64.04.85
cias@ccpm-maiche.com



Pays de Maîche
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

CIAS



"LE LIEN SOCIAL AU COEUR DU TERRITOIRE"

AIDE SOCIALE
Demande d'aide sociale pour une entrée en EHPAD ou pour bénéficier d'une aide ménagère

MAINTIEN À DOMICILE
Accompagnement dans les démarches liées à la perte d'autonomie (Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), caisses de retraite, renseignements sur la téléalarme, ...)

LAEP
Un lieu d'accueil pour les enfants et les parents animé par des professionnels de la petite enfance
En partenariat avec l'APE

PORTAGE DE REPAS

Coût du repas = 11€

RPE
Le Relais Petite Enfance Lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance

SECOURS D'URGENCE

Logement d'urgence et Domiciliation

FRANCE SERVICES

Accompagne et renseigne les usagers dans leurs démarches en ligne

ACTIONS
En lien avec des partenaires
Transport à la demande: Allo Kangourou, TUS
Renum (ateliers numériques)
Actions de prévention

En partenariat avec les Espaces France Services et les conseillers numériques de La Poste,
un accompagnement par des bénévoles et ouvert à tous pour :

Comprendre :

- Le vocabulaire du numérique

Le numérique pour tous

Re Bon Maîche



Le numérique pour tous

Re Bon Maîche



Renseignements et inscriptions au

09 70 66 79 92

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



- Savoir :**
 - Utiliser un équipement numérique
 - Ranger et retrouver ses documents numériques
 - Rédiger un courrier
 - Choisir un abonnement Internet adapté aux besoins ...

Pouvoir

- Communiquer en visioconférence avec les amis, la famille ...
- Naviguer sur Internet en sécurité
- Faire des achats sur Internet
- Utiliser de façon courante une messagerie électronique
- Effectuer les démarches administratives sur Internet ...

Bénéficier

- De matériel à moindre coût

C'est aussi un moment convivial



Le mercredi après-midi
et le jeudi après-midi

Re Bon 6 rue du stade à
Maîche

Allô Kangourou, c'est quoi ?



Un service de transport à destination des habitants de la CCPM. Les trajets pourront grouper plusieurs passagers et les horaires seront définis pour optimiser les transports.

Comment réserver ?



La réservation est obligatoire, à faire au plus tard la veille de votre trajet.

Le service de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 09 70 66 79 22

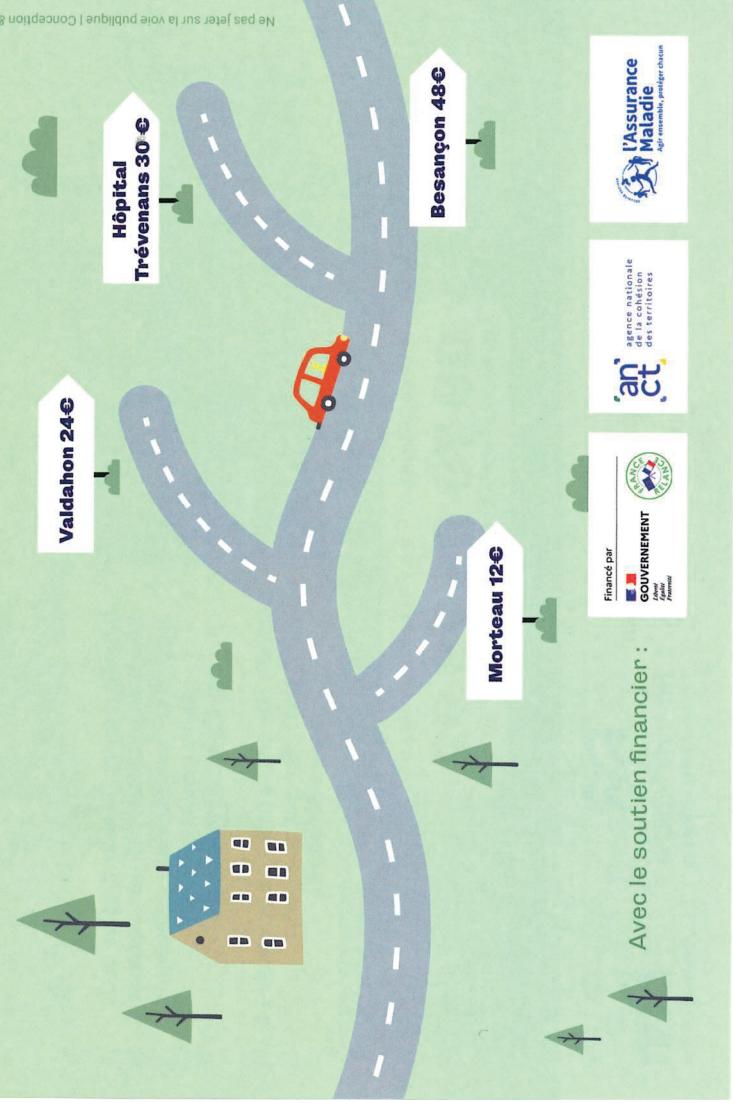
Combien ça coûte ?



Pour les trajets à l'intérieur de la CCPM 30 cts du Km, plafonné à 4 € par trajet, soit maximum 8 € l'aller-retour. Le tarif est calculé dès le départ du véhicule depuis la recyclerie de Maïche.

Un service de transport destiné à tous les habitants de la communauté de communes du Pays de Maïche

Pour les transports médicaux dans le Doubs ou le Territoire de Belfort, voici à titre d'exemple le montant de quelques trajets aller-retour. Pour d'autres destinations, vous pouvez consulter les montants sur nos sites internet ou nous contacter.



à partir de 2024

Déplacements dans le Doubs ou le Territoire de Belfort uniquement pour des rendez-vous médicaux (non pris en charge par l'assurance maladie)

Service ouvert le lundi et le vendredi pour des rendez-vous entre 9h et 16h

Déplacements sur la CCPM

Service ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 17h

Renseignements et réservations au

09 70 66 79 92

Du lundi au vendredi de 9h à 12h Appel non surtaxé



Pays de Maïche
Communauté de Communes



Avec le soutien financier :



Règlements et infos complémentaires sur
WWW.CCPAYSMAIACHE.FR OU
WWW.RECYCLERIE-MAICHE.ORG/ALLO-KANGOUROU



Parc
naturel
régional
du Doubs Horloger

L'Info Parc

Composé de **93 communes** et de **6 communautés de communes**, le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger est un outil d'accompagnement au service du territoire qui œuvre pour la valorisation et la préservation de nos richesses patrimoniales, à travers diverses missions thématiques :

mobilités, transition énergétique, architecture & paysages, milieux naturels, éducation à l'environnement, urbanisme, agriculture & forêt, tourisme durable...

Le premier Atlas de la Biodiversité Intercommunale du Doubs Horloger a été lancé !



Objectifs principaux :

- **Renforcer la connaissance** sur les espèces sauvages locales (faune / flore) et les milieux naturels
- **Sensibiliser tous les publics** : élus, citoyens, jeunes, professionnels... grâce à des inventaires participatifs (hirondelles, hérissons...), des réunions, des animations, des concours photos dans les écoles et la réalisation de supports pédagogiques
- **Favoriser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques locales** (exemple : dans les projets d'aménagement et d'urbanisme)
- **Préparer collectivement des actions** en faveur de la biodiversité

Ce projet ambitieux couvre **51 communes membres du Parc naturel régional du Doubs Horloger** : secteurs Val de Morteau, Plateau du Russey, Portes du Haut-Doubs, Val de Vennes, Pays de Sancey-Belleherbe et de Montbenoît. Une **étape majeure** pour une **meilleure connaissance et préservation de la faune et de la flore locales**, aussi indispensables que fragiles.

*Un Atlas de la Biodiversité est un **inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné, là où les informations manquent**. La réalisation de cet inventaire permet de **cartographier les données recueillies et d'établir un plan d'actions pour préserver la biodiversité** (faune, flore, milieux naturels).*

*D'une durée de 4 ans, cet atlas est piloté par la **Ligue de Protection des Oiseaux Bourgogne-Franche-Comté**, en collaboration avec de nombreux autres partenaires de la région. Il bénéficie du soutien des **communes adhérentes au Parc et de l'Office Français de la Biodiversité**. À terme, le Parc naturel régional du Doubs Horloger souhaite que l'**ensemble des 93 communes membres puisse profiter de cette démarche d'ici les huit prochaines années**.*



info@parcdoubshorloger.fr • 03 81 68 53 32 • www.parcdoubshorloger.fr



L'ADMR DU PAYS HORLOGER, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AU SERVICE DE TOUS

Association Locale ADMR du Pays Horloger
Antenne du Pays de Maîche – Frambouhans



Nous tenons à remercier la municipalité de Frambouhans qui permet aux associations de s'exprimer dans son bulletin municipal. Un grand merci également à nos bénéficiaires pour leur confiance et leur fidélité.

L'année 2026 marquera un moment fort pour notre réseau : l'ADMR du Doubs fêtera ses 80 ans d'existence ! Un anniversaire symbolique pour cette grande aventure humaine et solidaire née en 1946, qui continue de faire vivre les valeurs de proximité, de respect et d'engagement au service de tous.

Pour continuer à créer du lien et permettre le maintien à domicile, l'ADMR du Doubs cherche à renforcer ses équipes de salarié(e)s et bénévoles. Grâce à l'appui de la fédération départementale et à l'implication des secrétaires locales, chacun peut contribuer à cette belle mission de solidarité.

L'ADMR du Doubs donne rendez-vous à tous le 17 juin 2026 à Consolation pour célébrer ses 80 ans (programme des festivités à suivre).



Pour tout renseignement, veuillez contacter :

ADMR du Pays Horloger – Antenne du Pays de Maîche
4 Rue de la Batheuse
25120 Maîche
Tél. 03.81.64.25.76 - admrmaiche@fede25.admr.org

À vos côtés AU QUOTIDIEN



DES COURS D'ÉCOLES RECONNECTÉES À LA NATURE

Après celles de Chamesol et Saint-Hippolyte, une nouvelle école du territoire de la CCPM voit sa cour être désimperméabilisée, celle de Montécheroux. Les aménagements permettent de lutter contre l'artificialisation des sols, d'améliorer le cadre de vie des enfants et leur bien-être en créant des îlots de fraîcheur plantés d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de gazon fleuri. Les eaux de ruissellement sont totalement collectées et acheminées dans les fosses d'arbres et vers les massifs de végétaux. Cette démarche a également une vocation pédagogique puisque les enfants ont participé à la plantation et suivront l'évolution des végétaux et des insectes.

Les projets ont bénéficié de financements importants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département. La part résiduelle de chaque projet est de 20%, partagée entre la CCPM et la commune.



CRÉATION D'UN PACTE FINANCIER ET FISCAL

Une étude financière et fiscale de la CCPM et de ses communes membres a permis de connaître la réelle santé financière du territoire et d'étudier les opportunités d'optimisation des recettes. Ce travail a aussi déclenché une réflexion plus approfondie pour rétablir une certaine équité, tant au regard des compétences exercées que des services communs proposés. Il en résulte une modification de l'exercice des compétences et des relations financières entre la CCPM et ses communes, notamment matérialisée par la création d'un fond de concours. Il permettra à la CCPM de participer financièrement aux investissements des communes : le montant provisionné pour 2026-2031 est de 1 114 000 €.

Ce pacte est un outil de référence, construit en toute transparence avec les communes afin de passer d'une logique d'interventions superposées entre Communes et Communauté de Communes à une notion de faire ensemble.



RESSOURCE EN EAU

La CCPM œuvre chaque jour pour protéger et garantir sa distribution pour chaque usager du service de l'Eau. Des interconnexions avec de nouveaux réseaux sont donc mises en place pour permettre de pallier d'éventuels déficits en ressources lors d'épisodes de sécheresse et ainsi éviter toute rupture de distribution. En tissant une toile avec de tels travaux entre villages, les usagers auront ainsi toujours de l'eau, le maillage des différentes ressources étant la solution pour l'avenir. C'est désormais le cas entre Saint-Hippolyte et Valoreille. **Les travaux ont eu un coût de 1 093 280 € HT, subventionnés à 50% par l'agence de l'eau et 10% par le Département, les 40% restants étant à la charge de la CCPM. Ce schéma de financement sera le même pour les travaux entre le plateau de Maîche et le secteur de Saint-Hippolyte via Montandon.**



PLUS QU'UN NOUVEAU SIÈGE, UN PÔLE ADMINISTRATIF, SOCIAL ET ASSOCIATIF

La création des nouveaux locaux de la CCPM répond à un enjeu majeur : concevoir un ensemble immobilier moderne et performant tout en affirmant clairement l'identité institutionnelle et le rôle stratégique de ce lieu. Ce nouvel ensemble immobilier accueillera le Centre Intercommunal d'Action Sociale, l'Espace France Services (EFS) et le Relais Petite Enfance (RPE). Il comprendra également des bureaux administratifs adaptés aux services de la CCPM ainsi qu'une salle de conférences de qualité pour accueillir les conseils communautaires et d'autres événements associatifs ou culturels. Il s'agit là de créer plus qu'un siège de collectivité, un véritable pôle administratif, social et associatif, un lieu que les habitants pourront s'approprier. **Les travaux doivent débuter en avril 2026, et la livraison est prévue pour début 2028.**



UN PLUI EN CONSTRUCTION

Après consultation des 42 communes, la volonté a été confirmée d'élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de la CCPM. Ce document permettra d'assurer une vision stratégique et cohérente de l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale, dans une logique de solidarité entre les communes et de développement durable. Les maires gardent toute leur place dans ce nouveau dispositif et continueront à signer les autorisations d'urbanisme.

L'élaboration du futur PLUi débutera en janvier 2026. La mise en application est prévue en 2031.



FRAMBOUHANS



et son histoire

IL Y A 100 ANS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 1924

Le Maire appelle le conseil à délibérer sur la réception des travaux d'électricité.

Pour la réception des travaux d'électricité, le conseil municipal demande que la Compagnie de Belchamp veuille bien donner oralement des explications sur la question du forfait, le conseil municipal ne peut approuver la réception définitive des travaux d'électricité sans être au courant de celui-ci, demande à être averti au moins 48 h à l'avance du jour de l'entrevue.

Séance du 27 janvier 1924

Lecture faite du rapport de M l'Inspecteur d'Académie.

Le conseil municipal se demande où peuvent avoir été puisés les renseignements portés sur ce rapport qui en plusieurs points essentiels est contraire à la vérité.

D'abord, si pendant la présence à Frambouhans de Melle Oudet adjointe, Mme Faivre occupait quatre pièces, il est indéniable qu'une de ces pièces, d'après le partage fait en 1904, appartenait au logement de l'adjointe, aucune nouvelle répartition des pièces n'ayant été faite par n'importe quelle autorité.

Ensuite, cette chambre n'a jamais servi à autre chose qu'à une chambre, même pas de débarras, mais plutôt à un ramas-sis d'ordures, et par conséquent était occupée autant par l'une que par l'autre. Il serait plutôt contraire au bon sens qu'une chambre habitable soit destinée à cet emploi, surtout au temps de crise où nous vivons.

Au départ de Melle Oudet adjointe, Mme Faivre alla trouver le Maire en lui disant, il me faut une chambre de plus, je garde celle de ma sœur, ce qui portait donc le logement de la directrice à 5 pièces. Nous ne sommes plus surpris qu'elle est voulue à l'arrivée de Melle Laude l'envoyer loger chez l'instituteur ou à l'hôtel.

Il résulte de ce fait que depuis son arrivée, Melle Laude n'est toujours pas logée. Mme Faivre par grande conciliation n'ayant cédé que la chambre de débarras. Nous ne reconnaissons pas le droit aux fonctionnaires de prendre possessions des locaux communaux sans avis ni autorisation de la municipalité ou alors à qui appartient la gérance des biens communaux et depuis quand la loi est-elle changée ?

D'autre part, le rapport dit que Melle Laude réclame une deuxième pièce, ceci encore est faux, c'est le conseil qui a demandé les deux pièces. Nous ne méconnaissons aucunement le décret de 1894, puisque nous avons offert une quatrième chambre en état à Mme Faivre qui la refusée disant qu'elle était trop froide, chambre qui ne peut pas être donnée à Melle Laude puisqu'elle doit être traversée par Mme Faivre pour se rendre à son école, c'est alors qu'on demande à Mme Faivre d'attendre au printemps pour la quatrième pièce.

La chambre occupée par la musique ne l'est pas exclusivement par elle, elle sert de passage aux institutrices pour se rendre à l'eau, au bucher et à une cave, l'hiver de réfectoire aux enfants qui ont la soupe de la commune et de préau en cas de mauvais temps, toutes choses qui font que cette chambre doit rester indépendante.

D'autre part, si M l'Inspecteur connaissait l'état de cette chambre, il est certain que comme nous il ne l'offrirait pas à cette demoiselle, car d'après l'avis d'un entrepreneur, cette chambre ne peut être réparable en vue d'habitation, nous tenons à loger convenablement ceux qui instruisent nos enfants.

D'après cet exposé, nous constatons qu'il n'a pas été tenu compte du rapport des protestataires à l'Inspecteur primaire, ni des délibérations des 17 novembre et 3 décembre de ces mêmes protestataires conformes au droit à la justice et à la logique.

En conséquence, le conseil municipal par conciliation renouvelle sa demande qu'on vienne sur place juger de l'état des lieux en sa présence ; fait remarquer que depuis l'arrivée de Melle Oudet, toutes les chambres ont été remises à neuf, il n'y a donc aucun parti pris de la part du conseil, le seul incident qu'il y a eu, a été un refus de supplément de bois demandé par Mme Faivre alors qu'elle en avait une provision égale à ses collègues.

Si M le Préfet veut d'autres détails nous sommes prêts à lui donner.

Considérant d'après cet exposé que nous avons le droit et l'opinion publique pour nous, si nous n'obtenons pas satisfaction, nous avons l'honneur Monsieur le Préfet de vous remettre notre démission, laissant au collège électoral le soin de juger nos actes.

Le Maire ne signe pas cette délibération dans laquelle il constate des erreurs. Il s'en rapporte à l'avis des autorités Académique et Préfectorale.

Séance du 11 février 1924

Le Maire expose qu'il y a du chablis, bois secs et dépérissants dans les forêts communales qu'il est urgent de demander de les vendre.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités supérieures compétentes l'autorisation de vendre les chablis, bois secs et dépérissants pied par pied sur le parterre de la coupe entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire expose des demandes pour extraire des souches dans la forêt communale et en demande l'autorisation.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M Léon Gay en date du 12 janvier 1924 demandant l'installation d'une lampe électrique et d'un compteur pour chacune de ses maisons.

Le conseil municipal ne peut donner satisfaction à M Gay par suite de son refus de laisser passer la ligne électrique sur sa propriété, mais autorise la compagnie de Belchamp à prendre le courant sur la ligne pour éclairer les maisons de M Gay, à condition que celles-ci garantissent la force utile à l'éclairage des maisons dans ce rayon ; laisse à M Gay les dépenses que nécessiteront l'installation de l'électricité dans ses maisons c'est-à-dire branchements, compteurs, lampes etc...

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M le Maire de Maiche demandant une subvention pour une deuxième sage-femme à Maiche.

Le conseil municipal ne peut donner satisfaction à la demande, préférant donner une subvention à une sage-femme proche de la commune.

Le Maire donne connaissance de la demande de M Perriot Comte Lucien demandant à la commune de participer aux frais que nécessiteront l'apprentissage de son fils René, aveugle à l'école de Villeurbanne pour apprendre le métier de cordonnier.

Le conseil municipal décide de participer aux frais d'éducation dans la proportion de 50 % qui est demandé.

Le Maire présente la note des épelleurs pour l'enlèvement des neiges qui se monte à 672,50 francs.

Le conseil est d'avis de voter la somme de 672,50 pour payer les ouvriers qui ont fait ce travail à raison de 2,50 francs l'heure.

Séance du 18 février 1924

Le Maire a communiqué à l'assemblée la lettre en date du 6 février courant par laquelle M le Sous-Préfet de Montbéliard fait connaître qu'avant de transmettre à M le Préfet la délibération passée le 27 janvier dernier avec la rectification qui était annexée, il tient à mettre un peu d'ordre et de clarté dans cette affaire de logement de l'institutrice et il prie le Maire de soumettre à nouveau cette question au conseil municipal en demandant à l'assemblée communale de faire connaître sans qu'il soit besoin de commentaires :

- Comment satisfaction sera donnée à Mme Faivre, c'est-à-dire en lui octroyant quatre pièces ;
- Comment satisfaction sera donnée à Melle Laude c'est-à-dire en lui octroyant deux pièces.

Il invite le conseil à délibérer.

Nous donnons 3 pièces au 1er étage et une cuisine au rez-de-chaussée en bon état à Mme Faivre directrice et 2 pièces au 1er étage à Melle Laude adjointe.

MM Vienot maire et Fierobe adjoint ne signent pas cette délibération parce qu'ils ne trouvent pas que la pièce désigné ci-dessus située au rez-de-chaussée soit convenable pour servir de cuisine, surtout en hiver, avec ses grandes portes d'entrée depuis le dehors et que c'est le passage pour aller à l'étage, le Maire en a fait l'observation au conseil.

Séance du 2 mars 1924

Le conseil municipal refuse de siéger tant que Melle Laude institutrice adjointe ne sera pas rentrée en possession de la chambre que Mme la directrice lui a prise.

Séance du 30 mars 1924

Les conseillers présents refusent de siéger sauf le Maire et l'adjoint M Fierobe.

Séance du 17 avril 1924

Pour la troisième fois nous refusons de siéger au conseil municipal en présence du Maire et de l'adjoint pour des motifs que nous pourront faire connaître sur la demande de nos supérieurs.

Nous attendons une solution définitive à nos délibérations antérieures. Ces litiges ne peuvent durer plus longtemps, il porte un grand préjudice aux intérêts de la commune, ou bien, mettez le conseil en face des électeurs qui jugeront de nos actes.

Beaucoup de choses dans l'administration municipale sont très embrouillées et désirons une enquête par un envoyé spécial de Monsieur le Préfet et demandons que nos délibérations soient affichées comme de droit, ce qui n'est jamais fait.

Le Maire déclare que, après la séance ouverte et la nomination d'un secrétaire, il a communiqué au conseil le mémoire de M Gay Léon, transmis par M le Sous-Préfet de Montbéliard le 8 avril courant en préant M le Maire de Frambouhans de bien vouloir soumettre ledit mémoire au conseil municipal et transmettre d'urgence à la sous-préfecture la délibération qui interviendra sur cette question et il a exposé que lors de l'installation de la ligne électrique dans les maisons de la commune. L'entrepreneur concessionnaire a omis d'installer la ligne dans les deux maisons de M Gay alléguant que ce dernier avait refusé de laisser placer des poteaux sur sa propriété.

Que d'après l'article 25 du cahier des charges, la commune doit fournir gratuitement et en temps voulu à l'entrepreneur tous passages et autorisations nécessaires pour traverser les propriétés privées ; que le même article 25 dit que la commune installera à ses frais, dérivation, branchement et une lampe par maison ou ménage, que chaque propriétaire a obtenu le bénéfice de cette clause et même bénéfice d'un compteur pour chaque maison.

Que contrairement à l'article 25 précité qui dit qu'aucune indemnité ne sera déclamée par les propriétaires pour passage sur leurs propriétés. Le conseil municipal a néanmoins décidé de les indemniser en leur payant une somme de 20 francs par poteau placé sur leur terre. Que cette somme a été promise par le Maire ou les conseillers qui se sont rendus en temps voulu chez les propriétaires qui avaient subi l'emplacement des poteaux, que M Gay Léon est le seul propriétaire à qui la commune n'a pas demandé d'autorisation.

Attendu que M Gay a protesté à plusieurs reprises pour la non installation de l'électricité chez lui comme il a été fait chez tous les propriétaires de la commune et que la délibération en date du 11 février 1924 ne lui accorde nullement le bénéfice de l'article 25 du cahier des charges, que se voyant frustré M Léon Gay a adressé à M le Préfet le mémoire dont il est parlé plus haut actionnant la commune devant le conseil de préfecture.

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du mémoire de M Gay et de l'exposé ci-dessus dont la lecture m'en a été faite par le secrétaire M Frézard et après une certaine discussion a refusé de siéger. Le secrétaire M Frézard n'a pas voulu transcrire mon exposé plus haut sur le livre des délibérations et il n'a pas voulu me céder le livre pour le transcrire et il a inséré ce qui est plus haut, préparé d'avance avant l'entrée de la salle.

En réponse à cette délibération qui n'a absolument aucun rapport avec les conflits pour lesquels le conseil était invité à délibérer. Le Maire s'associe néanmoins avec les sept conseillers qui ont signé pour demander à M le Préfet de prescrire

une enquête approfondie sur les choses très embrouillées que relatent les sept conseillers ainsi que les affaires des institutrices et M Gay ; deux affaires qui ont mis la discorde dans la commune.

Quant à l'affichage des délibérations, conformément à la loi, le compte rendu est affiché à la porte de la mairie.

L'an mille neuf cent vingt-quatre, le premier du mois de mai, devant nous Charles Vienot maire de la commune de Frambouhans, canton de Maîche (Doubs), s'est présentée Mme Isabelle Warmoës précédemment institutrice à Villette les Dole, nommée par arrêté de M le Préfet du Doubs en date du 29 avril 1924, institutrice adjointe à Frambouhans en remplacement de Melle Laude, et qui nous a prié de procéder à son installation.

Vu l'avis dont Mme Isabelle Warmoës est porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous déclarons Mme Isabelle Warmoës installée dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

Séance du 20 mai 1924

Le conseil municipal décide d'ajourner l'examen des affaires courantes tant qu'il n'aura pas reçu approbation ou désapprobation sur les délibérations antérieures concernant le logement des institutrices.

Le Maire et l'adjoint n'ont pas signé.

L'an mille neuf cent vingt-quatre le vingt juin à trois heures du soir, M Charles Vienot maire de la commune de Frambouhans, le conseil étant dissous, M Paul Azelvandre nommé président de la délégation spéciale administrative de la commune, a remis à M Paul Azelvandre les archives communales qui lui en donne décharge.

Séance du 26 juin 1924

Le président M Azelvandre (président de la délégation spéciale), communique à la délégation la demande faite par Mme Démoly Paul domiciliée à Frambouhans par laquelle après avoir exposé que son mari Démoly Paul 39 ans, horloger est malade, au lit depuis 6 mois, qu'elle a deux enfants âgés respectivement de 21 mois et de 7 mois, qu'il lui est ainsi impossible de travailler pour gagner quoi que se soit et qu'elle se trouve sans aucune ressource, elle demande d'inscription de son mari sur la liste de la médecine gratuite.

Il communique également à la délégation, la délibération du bureau de bienfaisance, qui à ce sujet émet un avis favorable et invite la délégation à délibérer.

La délégation, vu la demande de Mme Démoly Paul, la délibération du bureau de bienfaisance et la véracité des faits sur énoncé, décide l'inscription d'urgence de M Démoly Paul sur la liste d'assistance médicale gratuite, priant M le Préfet d'approuver.

La délégation, vu la loi du 21 mars 1905 modifiée par la loi du 7 août 1913 sur le recrutement de l'armée.

Vu la demande du jeune soldat Epenoy Joseph Raymond Henri de la classe 23 et les pièces produites à l'appui.

Considérant que sa famille se compose de 7 enfants, qu'elle est veuve et qu'elle a encore deux enfants, dont un est infirme, entièrement à sa charge, que l'aîné marié ne peut lui être daucun secours et qu'elle est nécessiteuse, la délégation émet un avis très favorable à M Epenoy Joseph en tant que soutien de famille.

Le Président expose qu'il faut désigner une femme pour visiter les femmes en couches admises à l'assistance conformément à la loi du 13 juin 1913 complétée par celle du 30 juillet 1913 en remplacement de Mme Guyon qui a quitté la commune.

La délégation désigne Mme Patois Alire qui a accepté.

Séance du 9 juillet 1924

Le Président a ouvert la séance et exposé à la délégation que la commune de Mancenas Lizerne a manifesté l'intention d'adhérer au syndicat intercommunal du plateau du Dessoubre. Il prie en conséquence la délégation de vouloir bien, en exécution de l'article 169 de la loi du 22 mars 1890 délibérer sur la suite à donner.

La délégation, l'exposé du Président entendu, décide d'admettre au syndicat, la commune de Mancenans Lizerne et prie M le Préfet de bien vouloir statuer.

Séance du 27 juillet 1924

La séance a été ouverte sous la présidence de M Azelvandre Paul, président de la délégation spéciale qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux et a déclarer installer MM Monnot Hippolyte, Compagne Hilaire, Corneille Camille, Patois Alire, Taillard Camille, Jourdain Henri, Vienot Camille, Gabet Charles, Azelvandre Paul, Perrey Alfred, Garessus Jules, Frézard Henri dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M Compagne, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M Azelvandre Paul.

Premier tour du scrutin :

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	12
- Bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation	1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	11
- Majorité absolue	6

Ont obtenu : M Vienot Camille : onze voix

M Vienot Camille ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Election de l'adjoint :

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M Vienot Camille élu maire, à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	12
- Bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	12
- Majorité absolue	6

Ont obtenu : Azelvandre Paul : onze voix

Jourdain Henri : une voix

M Azelvandre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint. Le président a déclaré M Azelvandre Paul installé en qualité d'adjoint. Et ont signé les membres présents.

Séance du 3 août 1924

Le Maire communique au conseil, la demande de M Alcide Bertin demandant l'allocation journalière de 1,60 francs par suite du départ de son fils Jean Ema au régiment.

Le conseil municipal, vu la loi du 21 mars 1905 modifiée par la loi du 7 août 1913 sur le recrutement de l'armée.

Vu la demande du jeune soldat Jean Ema Bertin de la classe 1924 et les pièces produites à l'appui.

Considérant que sa famille se compose de 7 enfants et qu'un frère est mort au champ d'honneur, que la mère est malade et que le départ de celui-ci va priver sa famille d'un grand secours, le conseil émet un avis très favorable.

Le Maire invite le conseil municipal a fixer les prix partiels devant servir de base à l'adjudication de la coupe affouagère et des chablis bois secs et dépérissants.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu adopte les prix suivants pour servir de base à l'adjudication de l'exploitation de la coupe affouagère de l'exercice 1924 et des chablis, bois secs et dépérissants. L'entrepreneur sera responsable des dégâts faits aux clôtures des forêts, il devra les réparer convenablement.

Les produits du sarclage resteront la propriété de la commune.

Forêts résineuses

- 1 La somme de 0,50 par arbre numéroté
- 2 Celle de 15 francs par arbre ébranché
- 3 Celle de 25 francs pour surveillance de l'extraction des souches

Travaux pris en charge

1 Fournir 6 journées d'ouvriers pour dégagements des résineux	120
2 Fournir et employer sur les chemins forestiers 20 m de pierres cassées à l'anneau de 0,06 emmètrées et employées à 16 f l'un	320
Total	440

L'indemnité de surveillance et de responsabilité est fixée à la somme de 300 francs. Cette somme seule sera possible du rabais d'adjudication.

Le Maire expose qu'il y a lieu d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales, invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales par actions et fixe le prix de l'action à deux francs pour les chasseurs de la commune et à six francs pour les chasseurs étrangers.

Séance du 20 août 1924

Le conseil, vu la loi du 24 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux. Vu les propositions présentées par les agents voyers tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt commun, que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1925.

Vu l'arrêté de M le Préfet, adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1925, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précédent.

Décide enfin que les prestations et les taxes vicinales en nature de l'année 1925 seront converties en taches d'après le tarif précédemment adopté et qui est maintenu pour 1925, prélèvement ordinaire sur les ressources de 6500 francs.

Le Maire expose le décompte du receveur municipal du Bureau de bienfaisance devant servir de base au traitement de celui-ci.

Le conseil approuve ce décompte et le traitement de 160 francs.

Approuve également le décompte du receveur municipal pour la commune et servant de base à son traitement qui se monte à 1326 francs.

Le Maire expose que par suite du renouvellement du conseil, il y a lieu de nommer deux délégués au comité du syndicat du Plateau de Maiche.

Le conseil nomme MM Jules Garessus et Alire Patois qui acceptent cette charge.

Séance du 27 août 1924

Le Maire soumet au conseil municipal la réception des travaux d'électricité exécutés par la Société Electrique de Bel-champ.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de M Guelle concernant les travaux donne autorisation au Maire de signer le procès-verbal de réception provisoire et métré général et procès-verbal de réception définitive.

Le Maire donne connaissance du rapport de M Guelle demandant l'ouvrir un crédit de 21308,68 francs pour couvrir la dépense des travaux d'électricité.

Le conseil municipal vote le crédit demandé.

Le Maire donne connaissance de la lettre de Melle Laude institutrice, demandant qu'on lui paye une indemnité de logement pendant son séjour dans notre commune, n'ayant pu occuper qu'une partie de son logement.

Le conseil reconnaît le bien-fondé de cette réclamation, cette indemnité ne doit pas être payée par la commune mais par celle, qui de sa propre autorité s'est emparée de la chambre de celle-ci, malgré les protestations du conseil municipal.

Séance du 19 septembre 1924

Le Maire donne connaissance de la délibération du Bureau de bienfaisance concernant Mme veuve Corneille, priant le conseil municipal d'examiner la situation de celle-ci.

Le conseil municipal ne peut maintenir sur la liste des familles nombreuses nécessiteuses Mme Corneille, ses revenus ne pouvant la faire classer parmi celles-ci. Elle pourra demander son admission aux familles nombreuses au bénéfice de la loi du 22 juillet 1923.

Le Maire présente au conseil municipal la liste dressée par le Bureau de bienfaisance conformément à la loi du 14 juillet 1905, assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, avec pièces à l'appui contenant trois noms : Jacquot Léonard, Gigon Victorine et Jourdain Ema.

Le conseil municipal, sur la liste dressée par le Bureau de bienfaisance et les différentes pièces des dossiers des postulants, considérant que toutes ces personnes ne possèdent rien et n'ont personne pour leur venir en aide, décide de les admettre dans la première partie de la liste ayant tous leur domicile de secours sur la commune et de leur attribuer le taux fixé par chacun par le Bureau de bienfaisance après application de l'article 20 de la loi soit 90 francs par mois.

Le Maire présente au conseil municipal, la demande de Mme Epenoy sollicitant son admission aux familles nombreuses nécessiteuses.

Le conseil municipal, vu la demande de Mme Epenoy et l'exposé du Maire entendu, considérant que celle-ci a eu 7 enfants, vu son état de santé et son manque de ressources, décide de l'admettre sur la liste des familles nombreuses.

L'an mil neuf cent vingt-quatre, le trente septembre, par devant nous Camille Vienot maire de la commune de Frambouhans canton de Maîche (Doubs), s'est présentée Melle Cointot précédemment institutrice au Luisans déléguée par M l'inspecteur d'académie en date du 20 septembre comme institutrice stagiaire adjointe à Frambouhans en remplacement de Mme Warmoës, qui nous a prié de procéder à son installation. Vu l'avis dont Melle Cointot était porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous déclarons Melle Cointot installée dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

L'an mil neuf cent vingt-quatre, le trente septembre par devant nous Camille Vienot maire de la commune de Frambouhans canton de Maîche (Doubs), s'est présentée Melle Ordinaire précédemment institutrice à Rougemont nommée par arrêté de M le préfet en date du 19 septembre, institutrice directrice à Frambouhans en remplacement de Mme Faivre, qui nous a prié de procéder à son installation. Vu l'avis dont Melle Ordinaire était porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous déclarons Melle Ordinaire installée dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

Séance du 30 septembre

Monsieur le Président après avoir déclaré la séance ouverte, a donné lecture des instructions insérées au recueil des

actes administratifs de la préfecture (n° 10 de l'année 1924) et a invité le conseil à établir la liste des candidats pour la nomination des classificateurs suppléants devant faire partie de la commission prévue par la circulaire ministérielle, en date du 23 juillet 1924, et chargée d'aider le contrôleur des contributions directes à rechercher les modifications à apporter aux tarifs d'évaluation concernant les propriétés non bâties et a déterminer la valeur locative actuelle de chacun des immeubles bâties de la commune. Il a rappelé que le conseil devait soumettre au choix de l'administration préfectorale deux listes de dix noms, dont l'une pour les fonctions de classificateurs titulaires et l'autre pour les fonctions de classificateurs suppléants. Chacune de ses listes devant comprendre six noms de contribuables propriétaires de terrains non bâties résidants dans la commune et quatre noms de contribuables de la même catégorie non domiciliés dans la commune. Il a rappelé, en outre, au conseil qu'aux termes de la circulaire ministérielle, en date du 23 juillet 1924, le Maire faisant partie de droit de la commission ne devait pas figurer sur les listes de proposition.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vingt candidats à présenter à l'administration préfectorale.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Classificateurs titulaires

N°	Noms et prénoms	Age	Profession	Domicile
1	Monnot Hippolyte	52	Cultivateur	Frambouhans
2	Patois Alire	48	Cultivateur	Frambouhans
3	Frezard Henri	37	Cultivateur	Frambouhans
4	Azelvandre Jules	65	Horloger	Frambouhans
5	Gasner Jules	42	Cultivateur	Frambouhans
6	Vienot Louis	44	Cultivateur	Frambouhans

Propriétaires forains

1	Martin Honeste		Garde forestier	Charmoille
2	Jeannerot Amédée		Cultivateur	Les Ecorces
3	Gasner Léon		Cultivateur	Le Russey
4	Jacquot Amédée		Cultivateur	Les Ecorces

Répartiteurs suppléants domiciliés dans la commune

1	Patois Lucien	71	Cultivateur	Frambouhans
2	Fierobe Léopold	53	Cultivateur	Frambouhans
3	Monnot Verner	41	Cultivateur	Frambouhans
4	Billod Morel Paul	50	Cultivateur	Frambouhans
5	Compagne Hilaire	53	Cultivateur	Frambouhans
6	Billod Arsène	70	Cultivateur	Frambouhans

Propriétaires forains

1	Perrey Charles		Cultivateur	Ecurcey
2	Jeannerot Henri		Cultivateur	Les Ecorces
3	Corneille Paul		Cultivateur	Maiche
4	Guillaume Louis		Cultivateur	Bonnétage

Par arrêté de M le Préfet en date du 17 décembre 1924 sont nommés répartiteurs pour 1925 : MM Monnot Hippolyte, Patois Alire, Frézard Henri, Martin Honeste et Jeannerot Amédée.

Répartiteurs suppléants : Patois Lucien, Fierobe Léopold, Monnot Verner, Perrey Charles et Jeannerot Henri.

Séance du 2 décembre 1924

M le Président donne lecture au conseil municipal de la circulaire du 31 octobre 1924, par laquelle M le Préfet rappelle que les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués pour la formation des commissions chargées de la révision des listes électorales et du jugement des réclamations qui pourraient se produire.

M le Président donne également lecture des instructions de M le Ministre de l'Intérieur sur la matière, contenues dans ses circulaires des 30 novembre 1884, 25 janvier 1888 et 9 septembre 1913.

Deux commissions sont appelées à concourir à ce travail.

La première chargée de procéder à la révision des listes se compose :

1er Du maire ou à son défaut d'un adjoint

2ème D'un délégué de l'administration désigné par M le Préfet

3ème D'un délégué choisi par le conseil municipal.

La deuxième chargée du jugement en premier ressort des réclamations se compose :

1er Des membres composants la première commission

2ème De deux nouveaux délégués du conseil municipal.

En conséquence, M le Président invite le conseil municipal à délibérer à l'effet de désigner ses délégués pour la formation des commissions sus mentionnées.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, désigne M Jules Garessus hôtelier cultivateur, conseiller municipal pour faire partie de la première commission.

MM Henri Frezard et Hilaire Compagne les deux conseillers municipaux pour faire partie de la deuxième commission.

Le Maire invite le conseil municipal à fixer le taux à percevoir pour chaque tête de bétail envoyée au pâturage sur les terrains communaux non amodiés et demande que l'on maintienne l'augmentation établie l'an dernier pour amortir la dépense occasionnée par la clôture du communal.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, est d'avis de maintenir l'augmentation et fixe ainsi qu'il suit la taxe du pâturage pour 1924.

Juments avec poulains	55 f	Génisses d'un an	22
Chevaux de 2 ans et plus	42	Veaux	11
Chevaux d'un an	32	Chèvres	3
Vaches	26	Moutons	3
Génisses de 2 ans	22		

Le Maire présente une demande de Mme Veuve Démoly, laquelle sollicite un secours pour l'aider à payer les docteurs et les remèdes, les notes de ceux-ci se montent à 855,50 francs.

Le conseil municipal, vu la situation nécessiteuse de Mme Démoly, veuve avec deux enfants en bas âge, tenant compte que celui-ci a du contracter sa maladie aux armées pendant la guerre, vote un crédit de 100 f à titre de secours à Mme Démoly.

Le conseil municipal, après lecture de la lettre de M le Préfet demandant que le taux d'allocation de M Léonat Jacquot, qui touche la R.O.P, soit diminué de cette ressource et soit inscrit à 9,17 f plus la bonification de l'état de 10 f par mois, est d'avis d'apporter ce changement.

Séance du 23 décembre 1924

Le Maire donne connaissance de la lettre de M le Sous-Préfet en date du 12 décembre invitant le conseil municipal à nommer un membre au bureau de bienfaisance en remplacement de M l'Abbé Courlet, décédé.

Le conseil municipal nomme par 9 voix M Jules Garessus, membre du bureau de bienfaisance.

Les instituteurs et institutrices font des cours d'adultes et d'études surveillés. Le Maire fait la remarque que ces cours demandent un supplément de chauffage et d'éclairage, qu'il serait utile d'essayer le charbon qui coûterait moins cher que le bois.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, est d'avis d'essayer le chauffage des écoles au charbon, de payer l'éclairage pour les cours et études.

Le Maire expose qu'il serait utile de racheter les prestations individuelles, vu que les ouvriers ont peu d'avantages des biens communaux, ne touchant pas d'affouage. Les arbres de cet affouage se vendent pied par pied entre les habitants, les étrangers appelés, il n'y a qu'un petit nombre qui puisse acheter ces arbres. La plus grande partie des prestataires sont des chefs de famille horlogers de leur état, qui ne possèdent pas d'attelages pour conduire les matériaux d'entretien des routes. Pour ces raisons, le Maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, est d'avis de racheter les prestations individuelles et demande que cette mesure soit appliquée pour 1925.

FRAMBOUHANS



et les infos pratiques

INFOS PRATIQUES

Permanence de Monsieur le Maire :

Sur rendez-vous à convenir
Tel: 06.83.23.31.65

Ouverture au public du secrétariat :

Lundi : 14 H 00 - 18 H 30
Mercredi : 10 H 00 - 14 H 00
Vendredi : 10 H 00 - 12 H 00



Coordonnées de la mairie :

Mairie de Frambouhans
6, Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

Tél : 03.81.68.60.63

e-mail de M. le Maire: mairie.frambouhans@wanadoo.fr
e-mail du secrétariat : secretariat.frambouhans@orange.fr

site internet : www.frambouhans.fr

Secrétaires de mairie :

Madame Myriam CHAPOTTE
&
Madame Amélie TYRODE

**Si vous souhaitez recevoir les informations de la Mairie par Internet,
veuillez nous communiquer votre adresse e-mail.**

Merci

Imprimés disponibles en mairie :

- Livret de famille (si le mariage a eu lieu à Frambouhans ou pour une demande de Duplicata)
- Attestation de domicile
- Inscription sur les listes électorales (pour les nouveaux résidents)
- Attestation de recensement militaire

Inscription sur la liste électorale :

Inscription volontaire : pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une carte nationale d'identité (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent afin de procéder à votre inscription ou vous pouvez le faire sur le site service-public.fr

Inscription d'office : pour toutes les personnes ayant atteint leur majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire.

Location de salles :

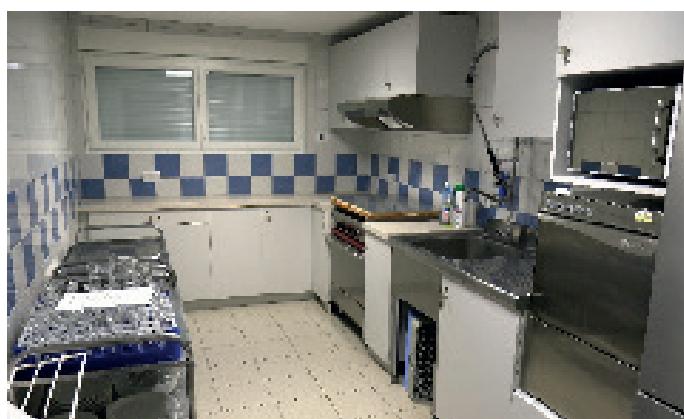
Pour toute location, connaître les disponibilités, ou pour tous renseignements supplémentaires, veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site www.frambouhans.fr.

La salle des Tilleuls : 180 m² permettant de recevoir 150 personnes assises. Possibilité de demander la mise à disposition de 10 tables rondes 8/9 personnes.

La salle des Marronniers : 64 m² permettant d'accueillir 40 personnes assises.

Vous seront demandés pour la location de l'une des 2 salles et à la signature du contrat de location :

- une attestation d'assurance à responsabilité civile à fournir dans les meilleurs délais.
- le chèque du montant de la location qui doit être libellé à l'ordre du « Trésor Public » et remis lors de la réservation.
- un chèque de caution d'un montant de 300 € qui sera rendu au locataire après l'état des lieux en cas de non dégradation des lieux
- la casse sera à payer à la remise des clefs suivant le tableau des prix de vaisselles et ustensiles qui est affiché dans les salles.
- **Les personnes mineures qui désirent louer l'une des salles devront au préalable prendre rdv avec M. le Maire.**



Tables et bancs :

Pour les habitants de Frambouhans, la commune met à disposition 23 tables et 46 bancs.

Ceux-ci sont prêtés gratuitement, moyennant une caution de 75,00 €.

Les réservations se font auprès du secrétariat de Mairie



TARIFS 2025 :

- **Salle des Tilleuls**

PRIVES	Manifestations	Habitants de Frambouhans	Habitants de l'extérieur
	Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire)	286,00 €	332,00 €
	Grand week-end : du vendredi matin au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire)	322,00 €	368,00 €
	Goûter d'enterrement ou quelques heures (du lundi au vendredi sauf si grand week-end réservé)	143,00 €	164,00 €
	1 jour ou une soirée en semaine : le ménage doit être effectué avant le départ (Rassemblement familial, anniversaire)	215,00 €	240,00 €

ASSOCIATIONS	Manifestations	Associations de Frambouhans	Associations de l'extérieur
	Manifestation à but lucratif Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	50,00 €	400,00 €
	Jour supplémentaire accolé au week-end	20,00 €	40,00 €
	Manifestation à but non lucratif Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	Gratuit 30,00 € si besoin de vaisselle	144,00 €
	Jour supplémentaire accolé au week-end	10,00 €	20,00 €
	Réservation 1 journée ou 1 soirée en semaine (Réunion, repas de l'association, AG...)	Gratuit 30,00 € si besoin de vaisselle	100,00 €
	Manifestation à but lucratif animé par des intervenants rémunérés (du lundi au jeudi)	10,00 €/h	10,00 €/h
	Manifestation à but non lucratif animé par des bénévoles (du lundi au jeudi)	Gratuit 30,00 € si besoin de vaisselle	10,00 €/h

- **Salle des Marronniers**

PRIVES	Manifestations	Habitants de Frambouhans	Habitants de l'extérieur
	Petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire)	108,00 €	128,00 €
	Grand week-end : du vendredi 18h30 au dimanche soir (Rassemblement familial, anniversaire) ¹	143,00 €	164,00 €
	Goûter d'enterrement ou quelques heures ¹	62,00€	77,00 €
	1 jour ou une soirée en semaine : le ménage doit être effectué avant le départ (Rassemblement familial, anniversaire) ¹	77,00 €	91,00 €

ASSOCIATIONS	Manifestations	Associations de Frambouhans	Associations de l'extérieur
	Manifestation à but lucratif - petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	30,00 €	100,00 €
	Jour supplémentaire accolé au week-end ¹	15,00 €	40,00 €
	Manifestation à but non lucratif - petit week-end : du samedi matin au dimanche soir (ouvert au public)	Gratuit 30,00€ si besoin de vaisselle	70,00 €
	Jour supplémentaire accolé au week-end ¹	15,00 €	40,00 €
	Réservation 1 journée : pendant les vacances scolaires seulement ou 1 soirée en semaine (Réunion, repas de l'association, AG...) : rangée et nettoyée avant 6h du lendemain	Gratuit 30,00 € si besoin de vaisselle	60,00 €
	Manifestation à but lucratif animé par des intervenants rémunérés (du lundi au jeudi)	10,00 €/h	10,00 €/h
	Manifestation à but non lucratif animé par des bénévoles (du lundi au jeudi)	Gratuit 30,00 € si besoin de vaisselle	10,00 €/h

¹ En raison de l'accueil du périscolaire, la prestation est disponible seulement en période de vacances scolaires

QUESTION FRÉQUENTES



La lampe de rue ne fonctionne plus, que faire ?

Je note le numéro de l'identification du poteau et le communique au secrétariat de mairie qui pourra prévenir l'électricien.

Un fil est endommagé ou à terre. Je ne sais pas s'il s'agit d'un fil de téléphone, électrique ou de fibre.

Ne touchez surtout aucun fil si vous n'en connaissez pas l'origine.

S'il s'agit d'un fil électrique, le courant parvient à atteindre le sol par le biais d'un conducteur tombé à terre et vous expose à des dangers de mort.

Prévenez sans tarder le secrétariat de mairie qui se chargera de prévenir le concessionnaire concerné ainsi que les services techniques afin de sécuriser l'espace

Puis-je demander des photocopies au secrétariat de mairie ?

Le secrétariat vous fera avec plaisir vos photocopies seulement en noir et blanc.



Je suis propriétaire d'une location saisonnière. Quelles formalités ?

Que vous mettiez en location saisonnière, que vous gériez les réservations en direct ou que vous passiez par un opérateur numérique (AirBnB, Gîte de France, Booking...), vous avez l'obligation de déclarer cet hébergement auprès de la mairie de la commune où il se situe.

INFORMATIONS PRATIQUES

Urbanisme :

- Généralité

Toutes les autorisations d'urbanisme doivent se conformer au PLU ou au règlement de lotissement en vigueur. Les règlements des différentes zones du PLU sont consultables et téléchargeables sur le site :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Pour connaître les règles d'urbanisme applicables sur votre terrain, vous pouvez contacter le **service instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Maîche** (CCPM) situé 24 rue Montalembert – 25120 Maîche – Tel : 03.81.64.17.06.

Des permanences téléphoniques ont lieu le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h. Des permanences physiques sans rendez-vous, le mardi matin et sur rendez-vous le mardi après-midi.

- Dépôt de dossier

Tout dossier d'urbanisme vierge peut être retiré au secrétariat ou téléchargé sur le site du Service Public :
<https://service-public.fr>.

Tout dépôt de dossier se fait au secrétariat contre récépissé au de manière dématérialisée en se rendant sur le site :
<https://paysdemaiche.geosphere.fr/guichet-unique>.

Attention : toutes les personnes qui réaliseraient des travaux sans autorisation préalable s'exposent à une procédure de régularisation qui peut remettre en cause ce qui a été réalisé.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE FRAMBOUHANS

Tel : 03.81.68.60.63

Adresse mail : secretariat.frambouhans@orange.fr

Site internet : <https://frambouhans.fr/>

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi : 14h00 à 18h30

Mercredi : 10h00 – 14h00

Vendredi : 10h00 – 12h00

LE PTIT MAG

Tel : 03.81.68.86.76

Adresse mail : leptitmag25@orange.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h à 12h15 et de 15h30 à 19h00, le samedi de 7h00 à 12h15 et de 15h30 à 18h00 et le dimanche de 7h00 à 12h15.

ASSISTANTES MATERNELLES

la liste des assistantes maternelles est à demander au relais petite enfance géré par la CCPM

Adresse : 8 rue de la Gare – 25120 MAICHE

Tel : 03 63 39 00 83

Adresse mail : ram@ccpm-maiche.com

DÉCHÈTERIE

Rue du Stade – 25120 MAICHE

Tel : 03.81.64.17.06 (service environnement)

Adresse mail : serviceenvironnement@ccpm-maiche.com

Horaires : l'hiver du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45- le samedi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 15h45. L'été du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45 – le samedi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45.

Une carte d'accès est obligatoire pour se rendre à la déchèterie.

CONCILIATEUR

Une permanence chaque 1er mardi du mois de 09H00 à 12H00 est proposée à l'ESPACE FRANCE SERVICES de la CCPM, 8 Rue de la Gare à MAICHE

Uniquement sur rendez-vous : joel.pagnot@conciliateurdejustice.fr

INFO TRANSPORT

Savez-vous qu'il existe un service de transport destiné à tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Maîche ? ALLÔ KANGOUROU

Déplacements dans toute la CCPM et pour les rendez-vous médicaux non pris en charge par l'assurance maladie.

Renseignements, infos complémentaires et réservation obligatoire au 09.70.66.79.92

Planning Déchets 2026

Collecte des bacs



Jour de collecte
du bac jaune

!! Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

Frambouhans

Les jours fériés sont collectés normalement,
hormis les **1er janvier, 1er mai et 25 décembre**
qui sont reportés.

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve
5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve
5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve
5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve
5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28





Epilobium hirsutum